

RAPPORT AU BUREAU DE LA MÉTROPOLE

Transports, Mobilité durable

■ Séance du 16 décembre 2021

10134

■ Présentation du rapport d'activité 2020 du délégataire de service public pour le parc de stationnement Vallier à Marseille - DSP 08/024 (Qpark)

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Depuis sa création, la Métropole d'Aix-Marseille-Provence exerce la compétence concernant la réalisation et la gestion des aires et parcs de stationnement.

Par délibération TRA 5/423/CC du 22 mai 2006, le Conseil de Communauté a approuvé le choix du groupement Fayat SA/Bec de Construction Provence/Jean Michel Battesti Architectes et Associés/Beterem Ingénierie, en tant que délégataire de Service Public, pour la réalisation et l'exploitation, dans le cadre d'une concession, du parking Vallier. Le contrat, d'une durée de 40ans, arrivera à échéance le 18 novembre 2048. En 2015, la société Qpark a racheté les parts du groupement Bec de Construction Provence/Jean Michel Battesti Architectes et Associés/Beterem Ingénierie, puis celles du groupe Fayat SA en 2021.

Conformément à l'article L 1411-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire remet chaque année à l'autorité délégante un rapport annuel présentant l'exécution du service ainsi que les données financières s'y rapportant. L'examen de ce rapport est mis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante qui en prend acte. Le rapport du délégataire a fait l'objet d'une analyse de la part des services métropolitains dont la synthèse est jointe à la présente délibération.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le d'Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération HN 001-8073/20/CM du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;

- La délibération TRA 5/423/CC du 22 mai 2006, approuvant le choix du délégataire et du contrat de concession permettant la réalisation et l'exploitation du parc de stationnement Vallier à Marseille ;
- La délibération DTM 008-1032/15/CC du 22 mai 2015 relative à la mise en œuvre de la tarification au quart d'heure au sein des parkings communautaires gérés en délégation de service public, sous la forme d'affermage ou de concession ;
- La délibération DTM 016-1159/15/CC du 3 juillet 2015 approuvant l'avenant n°1 au contrat de concession concernant l'exploitation du parc de stationnement Vallier à Marseille ;
- La délibération DTM 010-1658/15/CC du 21 décembre 2015 approuvant l'avenant n°2 au contrat de concession concernant l'exploitation du parc de stationnement Vallier à Marseille ;
- La délibération MOB 006-9645/21/CM du 18 février 2021 approuvant l'avenant n°3 au contrat de concession concernant l'exploitation du parc de stationnement Vallier à Marseille ;
- L'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire de Marseille-Provence du.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que le rapport annuel du délégataire concernant le parking Vallier pour l'année 2020 a été remis par la Société du Park Vallier.

Délibère

Article unique :

Est pris acte du rapport annuel du délégataire concernant le parking Vallier à Marseille pour l'année 2020, remis par la Société du Park Vallier.

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué,
Transports et Mobilité Durable

Henri PONS

Rapport d'activité

MARSEILLE 2020

Parkings Vallier



Auteur : Yannick Julié

Date : 13 septembre 2021

Table des matières

Préambule	3
1 Présentation Générale	4
1.1 Descriptif et caractéristiques des parkings/ Grilles tarifaires 2020.....	4
1.2 Faits marquants de l'exercice.....	7
2 Inventaire et Amortissement des biens du parking	8
2.1 Montant total et détail des opérations d'investissements	8
2.2 Suivi des obligations contractuelles.....	9
2.3 Maintenance Technique et controle réglementaire par les sous traitants.....	10
3 Fréquentation du parking Vallier	12
3.1 Analyse Globale.....	12
3.2 Fréquentations et Recettes horaires du parking Vallier	13
3.3 Fréquentation Gratuite des parkings et fréquentation globales	17
3.4 Recettes Abonnés parking Vallier	18
3.5 Détails des recettes diverses du parking Vallier	20
4 Qualité de service	21
4.1 Services à la clientèle	21
4.2 Suivi des réclamations	22
4.3 Enquêtes clients	23
4.4 Communication & actions commerciales 2020	31
5 Affectation Personnel Exploitation parking Vallier	41
5.1 Organigramme National et Equipe exploitation locale	41
5.2 Affectation et ETP des parkings.....	42
5.3 Missions confiées aux équipes d'exploitations.....	43
5.4 Formation Personnel exploitation 2020.....	45
6 Compte-rendu financier du service.....	46
6.1 Compte exploitation année 2020	46
6.2 Calcul du seuil des redevances fixes et variables	49
7 Annexes.....	50

Préambule

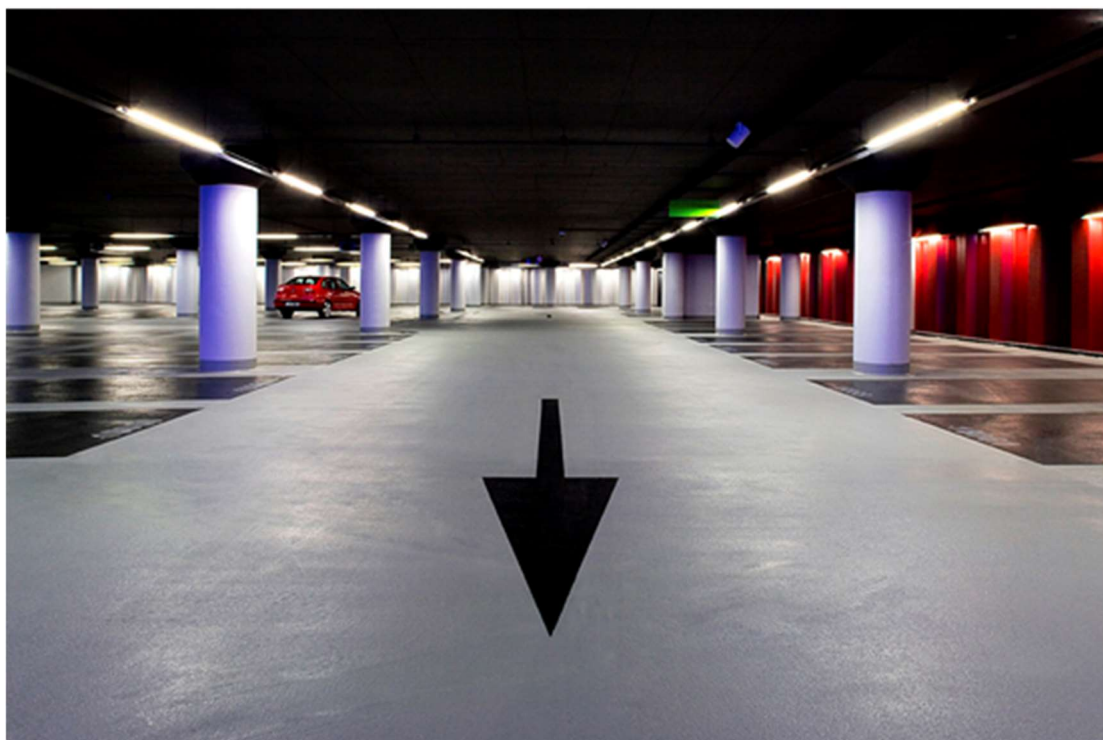
Cette année 2020 restera une année particulièrement perturbée, notamment pour l'activité stationnement qui a été très impactée par cette crise sanitaire sans précédent.

Nos parkings sont cependant restés ouverts pendant toute l'année, y compris pendant les périodes de confinement afin de permettre la vie et l'activité des Centre-Villes aussi limitée soit elle à certaines périodes.

Les équipes Q-Park sont donc restées mobilisées afin de garantir la sécurité de nos ERP et la qualité d'accueil pour notre clientèle tout au long de cette période.

La société Q-Park France gère le parking Vallier depuis mars 2008, dans le cadre d'un contrat de concession d'une durée de 40 ans.

Le présent rapport d'activité a pour objet de décrire l'organisation du site et de présenter au délégué l'économie générale de l'exploitation conformément de notre convention.



1 Présentation Générale

1.1 Descriptif et caractéristiques des parkings/ Grilles tarifaires 2020

Nb de parcs gérés: 1

Durée du contrat: 40 ans

Caractéristiques du parking : le parking Vallier d'une capacité de 450 places comprend 3 niveaux de stationnement desservis par deux cages d'escaliers munis d'ascenseurs.

Les caisses automatiques sont positionnées au niveau 0 proche de l'entrée véhicule.

C'est un parking en élévation et non pas en souterrain, d'où une réglementation incendie plus souple que dans un ERP de type enterré, nb de places, nb de niveaux, utilisation, date mise en service)

Parking Vallier

Parcs	Type E/SE/A *	Nb de places publiques	Nb de niveaux	Utilisation Résidentiel/ Rotatif/Mixte	Date de mise en service
Hôtel de Ville	A	450	3	Mixte	2008

(* E : Enterré; SE : Semi-Enterré ; A : Aérien)

I Grille tarifaire en vigueur au 1^{er} janvier 2020 et formule indexation des tarifs

PRIX ET SERVICES

Q-PARK VALLIER

 Ouverture de 7h à 21h - Reprise du véhicule 24/7

Tarifs

15 min	Gratuit	4h15	8,40 €	8h15	12,40 €
30 min	Gratuit	4h30	8,80 €	8h30	12,60 €
45 min	1,60 €	4h45	9,30 €	8h45	12,80 €
1h00	2,10 €	5h00	9,70 €	9h00	13,00 €
1h15	2,60 €	5h15	9,90 €	9h15	13,20 €
1h30	3,20 €	5h30	10,10 €	9h30	13,50 €
1h45	3,70 €	5h45	10,30 €	9h45	13,70 €
2h00	4,20 €	6h00	10,50 €	10h00	13,90 €
2h15	4,70 €	6h15	10,70 €	10h15	13,90 €
2h30	5,30 €	6h30	10,90 €	10h30	13,90 €
2h45	5,80 €	6h45	11,20 €	10h45	13,90 €
3h00	6,30 €	7h00	11,40 €	11h00	13,90 €
3h15	6,70 €	7h15	11,60 €	De 12h à 24h	13,90 €
3h30	7,20 €	7h30	11,80 €		
3h45	7,60 €	7h45	12,00 €		
4h00	8,00 €	8h00	12,20 €	Ticket perdu	13,90 € /jour

Moyens de paiement



Services



Défibrillateur



Chargeur batterie



Information



2 roues

Abonnements uniquement sur q-park-resa.fr

Résident	7x24	Du lundi au dimanche - sous conditions	107,50 € /mois
Permanent	7x24	Du lundi au dimanche	155,60 € /mois
Moto	7x24	Du lundi au dimanche	56,30 € /mois

Forfaits courtes durées

En vente au
bureau d'accueil

Vidéo protection et informations pratiques

Octobre 2019 - Document non contractuel



Établissement placé sous vidéoprotection par Q-Park France pour la sécurité des personnes et des biens. Les images sont conservées pendant un délai maximal d'un mois et peuvent être visionnées, en cas d'incident, par le personnel de Q-Park France et par les forces de l'ordre. Vous pouvez exercer votre droit d'accès aux images qui vous concernent, ou obtenir toute information sur ce dispositif, en écrivant à privacy@q-park.fr. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et vos droits, vous pouvez contacter Q-Park France à l'adresse suivante privacy@q-park.fr. Le stationnement a lieu aux risques et périls des propriétaires de véhicules, les droits perçus n'étant que des droits de stationnement et non de gardiennage. Le règlement intérieur est affiché dans le parc.

Toute tranche horaire commencée est due. **Conservez votre ticket sur vous** et payez aux bornes de sortie ou aux caisses automatiques. Pour tout abonnement, rendez-vous sur q-park-resa.fr rubrique « s'abonner ».

Q-PARK Quality in parking

I Formule d'indexation et indices retenus

Coefficient d'indexation K					
Formule d'indexation	$K = a + b * [0,35 * S/S0 + 0,30 * BT01/BT010 + 0,35 * FSD2/FSD20]$				
Coefficient					
a	0,05				
b	0,95				
Indices	Date de valeur	Valeur			
ICTrev-TS	juin-19	161,45			1565190
ICTTS20	mars-07	135,50			
BT01	juil-19	931,88		Coeff de raccordement	8,3802
BT010	mars-07	749,40			
FSD2	août-19	131,10			
FSD20	mai-07	111,00			
K	1,1933				

1.2 Faits marquants de l'exercice

L'année 2020 a bien évidemment été marquée par la pandémie de COVID 19 qui a fortement impacté nos activités ainsi que la vie de tous nos collaborateurs.

Dès le premier confinement du mois de Mars, nos équipes sont restées pleinement mobilisées afin de maintenir nos parkings et d'assurer la sécurité des biens et des personnes au sein de nos ouvrages.

La saison estivale a cependant été un succès avec une forte présence de touristes constatée sur l'ensemble de la Ville de Marseille.

Les diverses restrictions sanitaires ont causé l'apparition de phénomène nouveau sur le parking de Vallier, et plus généralement sur l'ensemble de nos sites Marseillais, avec notamment une recrudescence du vandalisme et des squats nocturnes durant les périodes de couvre-feu.

Nous avons donc adapté nos plannings en matière de sécurité et de nettoyage afin de faire face à ces nouveaux phénomènes.

En 2020, nous avons trouvé un accord avec Fayat pour reprendre la gestion du site à 100%, cette passation n'ayant pas d'incidence au niveau de la Métropole car Q Park assurait déjà l'exploitation du parking.

2 Inventaire et Amortissement des biens du parking

2.1 Montant total et détail des opérations d'investissements

Vous trouverez ci-dessous les éléments des investissements de la période ainsi que le montant de la VNC à fin 2020, en annexe et sur support USB nous vous communiquons les détails de chaque investissement et s'ils correspondent à des biens de retours ou des biens de reprises.

Nom Contrat		Marseille Vallier											
Etat récapitulatif des Immobilisations & Amortissements													

La valeur nette comptable est de 4 950K€ à fin 2020.

Nous avons investi dans le remplacement d'un portail pour 8K€, mis à jour le système de péage Orbility pour 32K€ correspondant à des mises à jour CB.

14k€ pour le système IV park de gestion des parkings à distance.

2.2 Suivi des obligations contractuelles

Pour ce parking nous n'avons pas compte GER prévu initialement au contrat, mais au titre de l'année 2021 nous avons investi 55K€, vous avez le détail dans les investissements.

Dans le cadre de ce contrat, le compte GER est remplacé par une annexe faisant état des différents travaux de renouvellement à réaliser durant la durée du contrat.

2.3 Maintenance Technique et controle réglementaire par les sous traitants.

Le matériel de péage est de marque Xerox ACS pour le parking Vallier.

Nous disposons d'un chenal d'entrée double dont un est équipé d'un système dédié aux clients RTM, un chenal de sortie là aussi muni d'une borne RTM en plus du péager ainsi que deux caisses automatiques centralisées au niveau 0 proche des accès piétons et véhicules au droit du local d'exploitation.

Nous proposons le paiement CB et carte GR en bornes de sortie et en caisse automatiques suite à un investissement réalisé par Q-Park pour répondre au mieux aux exigences d'une clientèle de professionnels.

L'ensemble des équipements de péage est remonté au niveau de notre QCR de Valence qui peut prendre la main si besoin pour aider et accompagner les clients.

Le parking a été conçu dans un esprit de confort, de modernité et de sécurité maximum pour les usagers. De part sa structure aérienne et en rapport avec la réglementation en vigueur, la ventilation ainsi que le désenfumage du Parking Vallier sont aériens.

En cas de départ de feu, un message d'évacuation est diffusé sur l'ensemble du parking via des hauts parleurs positionnés à chaque étage.

Des extincteurs et des déclencheurs manuels sont positionnés aux endroits stratégiques des parcs (espaces piétons) conformément à la réglementation en vigueur.

L'équipe d'exploitation est fortement sensibilisée ce qui se traduit par des vérifications hebdomadaires inscrites dans leur fiche de poste, et complétant les interventions de nos prestataires dans le cadre de marché cadre au niveau des équipements de sécurité du parking.

Les points de vérifications sont les suivants :

- Contrôle des éléments de sécurité incendie tous niveaux
- Contrôle du bon fonctionnement des pompes de relevages
- Remplacement des tubes lumineux hors service
- Contrôle du bon fonctionnement du matériel de péage

Afin de maintenir la qualité optimale de nos installations, nous avons confié l'entretien et la maintenance de notre matériel à des sociétés partenaires :

Lots	Sociétés
Ascenseur	Kone
Contrôle d'accès	Orbility
Extincteurs/ Colonne sèche	RSI
Electricité - climatisation - éclairage	SNEF
Contrôle et verifications des installations électriques	SNEF/ Veritas (organisme de contrôle)/ Amperis
Système de Sécurité Incendie	Aprolab
Pompes de Relevages	SNEF/ Amperis
IV Park surveillance déportée	NETCELER
Portails véhicules	BAS

3 Fréquentation du parking Vallier

3.1 Analyse Globale

I Répartition du chiffre d'affaires

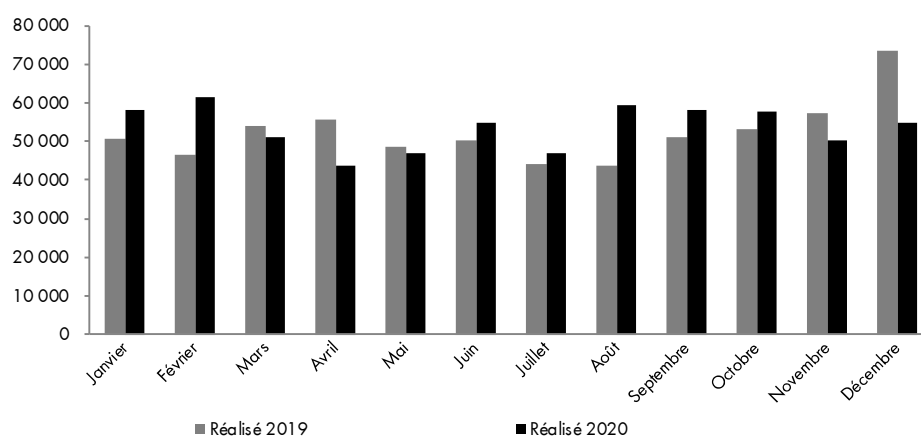
Décomposition du chiffre d'affaires HT en k€	2019	2020
Recettes horaires & assimilées	154,5	122,8
Recettes abonnés	358,5	402,9
Prestations de service & recettes voirie	79,2	
Autres Recettes	10,1	10,1
Total Chiffre d'affaires	602,3	535,8

Nous enregistrons en 2020 un chiffre d'affaire de 535.8 K€ HT avec une forte baisse des recettes horaires (-24%) et une légère hausse du chiffre d'affaire « abonnés »(+12%).

La forte baisse du chiffre d'affaire horaire est la conséquence naturelle des différentes restrictions sanitaires mises en place à l'échelle nationale.(notamment sur la période de confinement générale du printemps 2020).

La saison estivale bénéfique à Marseille n'a que très peu d'impact au niveau du parking Vallier car la part importante du chiffre d'affaire de ce contrat est principalement basé sur les recettes de type abonnés. Hormis la piscine de l'espace Vallier et le stade nous n'avons que très peu de générateurs auprès de ce parking.

Evolution Chiffre d'Affaires Total Marseille - Vallier TTC

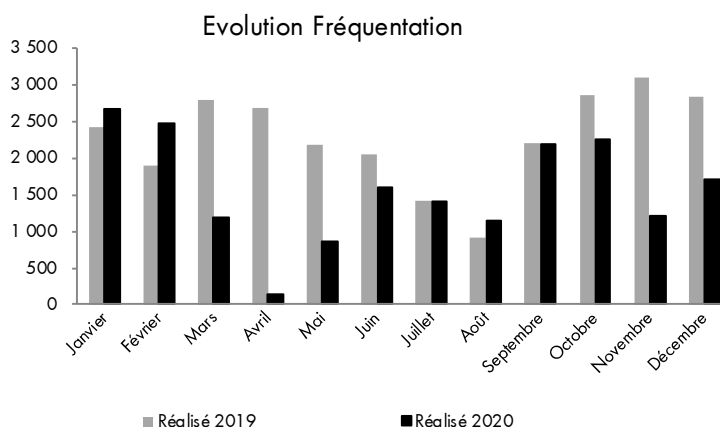


3.2 Fréquentations et Recettes horaires du parking Vallier

I Recettes horaires

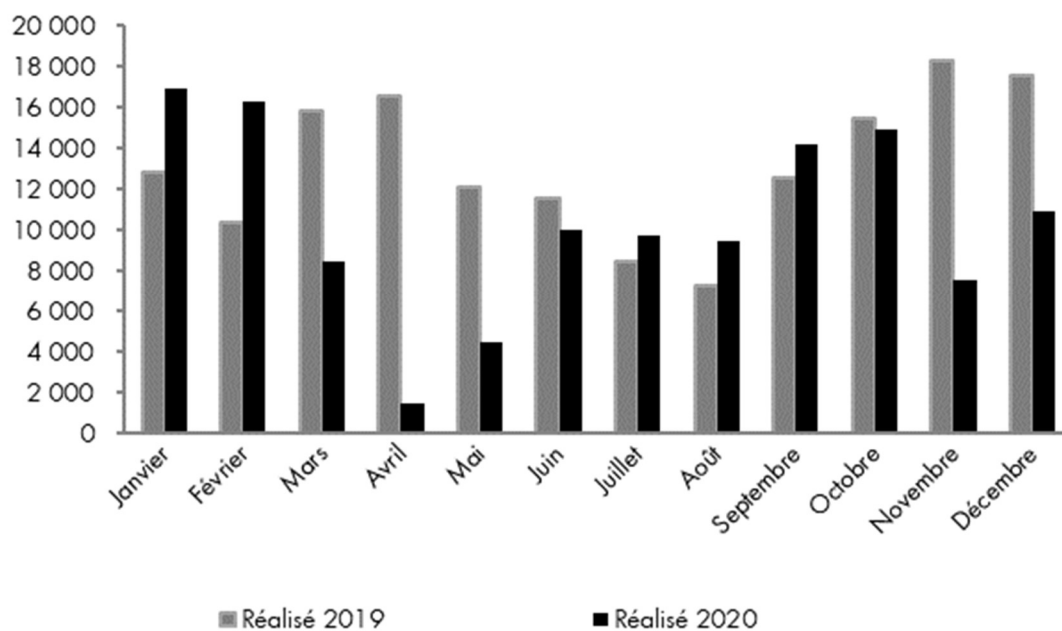
HORAIRES

Fréquentation	2019	2020	Ecart N-1
Janvier	2 429	2 679	250
Février	1 900	2 471	571
Mars	2 802	1 196	-1 606
Avril	2 689	133	-2 556
Mai	2 186	852	-1 334
Juin	2 042	1 609	-433
Juillet	1 417	1 398	-19
Août	906	1 143	237
Septembre	2 208	2 183	-25
Octobre	2 854	2 254	-600
Novembre	3 102	1 220	-1 882
Décembre	2 832	1 717	-1 115
Total	27 367	18 855	-8 512

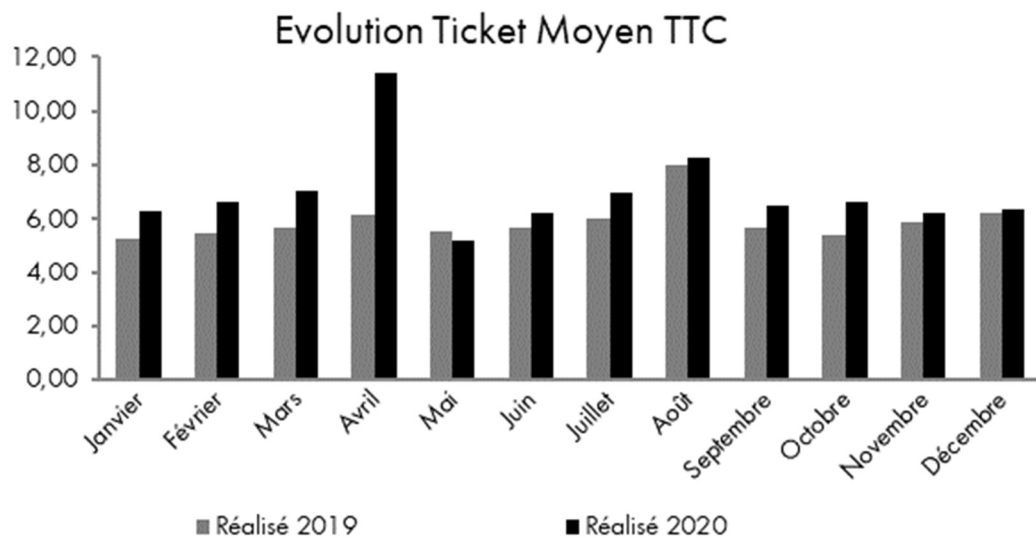


Chiffres d'affaires horaires TTC	2019	2020	Ecart N-1
Janvier	12 826	16 930	4 104
Février	10 423	16 346	5 924
Mars	15 854	8 457	-7 397
Avril	16 588	1 516	-15 073
Mai	12 156	4 449	-7 707
Juin	11 544	10 030	-1 514
Juillet	8 532	9 747	1 215
Août	7 270	9 449	2 179
Septembre	12 553	14 227	1 673
Octobre	15 449	14 927	-523
Novembre	18 291	7 592	-10 699
Décembre	17 560	10 938	-6 622
Total	159 047	124 607	-34 440

Evolution Chiffre d'Affaires Horaires TTC



Ticket Moyen TTC	2019	2020	Ecart N-1
Janvier	5,28	6,32	1,04
Février	5,49	6,62	1,13
Mars	5,66	7,07	1,41
Avril	6,17	11,39	5,23
Mai	5,56	5,22	-0,34
Juin	5,65	6,23	0,58
Juillet	6,02	6,97	0,95
Août	8,02	8,27	0,24
Septembre	5,69	6,52	0,83
Octobre	5,41	6,62	1,21
Novembre	5,90	6,22	0,33
Décembre	6,20	6,37	0,17
Total	5,81	6,61	0,80



Analyse CA Horaires € TTC	2019	2020
Fréquentation	27 367	18 855
Ticket moyen TTC en €	5,81	6,61
Chiffre d'affaires horaires * TTC en €	159 047	124 607
Chiffre d'affaires assimilés * TTC en €	26 308	22 703
Total CA horaires et assimilés	185 355	147 310

La fréquentation horaire est en forte baisse avec 8 512 (-32.1%) paiements de moins que ceux constatés sur l'exercice 2019, et ce, malgré une belle saison estivale au niveau de la ville de Marseille mais ayant que peu d'impact pour le parking Vallier qui est plutôt destiné à une clientèle abonné et à des clients horaires réguliers.

Le ticket moyen connaît une baisse de 0,80€ et le chiffre d'affaire horaires est de 147 310 € pour l'exercice 2020 soit une baisse de 21,5%.

3.3 Fréquentation Gratuite des parkings et fréquentation globales

Le nombre de transaction gratuite pour l'année 2020 est de 1093 pour le parking Vallier.

PARKING VALLIER-RECAPITULATIF DES SORTIES GRATUITES				
JANVIER	48			
FEVRIER	62			
MARS	35			
AVRIL	43			
MAI	140			
JUIN	129			
JUILLET	97			
AOÛT	58			
SEPTEMBRE	147			
OCTOBRE	141			
NOVEMBRE	88			
DÉCEMBRE	105			
TOTAL	1093			

3.4 Recettes Abonnés parking Vallier

Nombre d'abonnements par catégorie	2019	2020
7x24	43	45
7x24 Commerçant	15	16
7x24 Groupe	80	80
7x24 Moto	2	3
7x24 Résident	245	253
7x24 Résident Moto	3	3
7x24 Vélo	1	1
Bureau Lundi-Vendredi 6h-22h	38	42

En 2020 nous comptabilisons 443 abonnés contre 427 l'année précédente.

En cette période de pandémie, nous avons privilégié la prise d'abonnements sur le site pour minimiser l'impact de la forte baisse de la fréquentation horaire.

ABONNES

Nombre	2019	2020	Ecart N-1
Janvier	402	427	25
Février	398	429	31
Mars	395	439	44
Avril	396	437	41
Mai	397	435	38
Juin	399	439	41
Juillet	393	431	38
Août	393	428	35
Septembre	398	429	31
Octobre	408	434	26
Novembre	421	438	17
Décembre	427	443	16
Total	4 827	5 210	383

Chiffres d'affaires TTC	2019	2020	Ecart N-1
Janvier	36 433	39 005	2 572
Février	34 693	42 990	8 297
Mars	34 942	40 400	5 458
Avril	37 614	40 123	2 509
Mai	35 107	40 169	5 063
Juin	35 240	40 686	5 446
Juillet	34 117	39 249	5 132
Août	35 072	39 616	4 544
Septembre	35 361	40 609	5 248
Octobre	36 090	39 573	3 483
Novembre	37 477	40 222	2 744
Décembre	38 053	40 869	2 816
Total	430 198	483 510	53 311

Le chiffre d'affaire abonné du parking Vallier est en hausse de 53 311 € sur l'année 2020 soit une augmentation de 12.3%.



3.5 Détails des recettes diverses du parking Vallier

DETAIL DES RECETTES DIVERSES 2020		
en € HT		
LIB_PARC	LIBELLES_NAVISION	Total
Parc Vallier	Carte perdue (c2c)	167
Total Parc Vallier		167

Au Titre de l'année 2020, les recettes diverses représente 167€ et sont des recettes liées à des pertes de badges abonnés.

4 Qualité de service

4.1 Services à la clientèle



- Dépannage de batteries véhicules,
- Un défibrillateur à l'accueil du parc,
- Distributeur de boissons fraîches,
- Prêt de poussettes,
- Prêt de parapluies,
- Parking sous vidéo protection

4.2 Suivi des réclamations

Un cahier de réclamations est à disposition de nos usagers à l'accueil du parking. Les remarques inscrites par nos clients font l'objet d'une attention toute particulière.

En complément des demandes traitées localement, le service clients Q-Park gère toutes les demandes envoyées:

- | Par téléphone: 08100 77 275 (n° Azur) du Lundi au vendredi de 9h à 18h
- | Par courrier: Q-Park France - Service Clients - 1 rue Jacques Henri Lartigue - 92130 Issy-les-Moulineaux
- | Par email: service.clients@q-park.fr
- | Via les sites www.q-park.fr

A tout moment, le Q-Park Control Room (QCR de Valence) actif 24h/24 peut intervenir à distance en temps réel pour répondre aux éventuels appels de la clientèle grâce aux boutons d'appels situés sur les bornes d'entrées/sorties, caisses automatiques et accès piétons du parking.



Pour l'exercice 2020, nous comptabilisons 31 réclamations via notre service client.

Les principales réclamations et autres questions portent sur les horaires d'ouvertures notamment durant les périodes de confinement, l'utilisation des coupons de réduction et la tarification des parkings.

Le service client apporte une réponse soit directement lors de l'appel, soit par un envoi d'un email plus détaillé

4.3 Enquêtes clients

Chaque année, Q-Park mesure la satisfaction de ses clients par une étude consommateurs. Les clients abonnés et horaires répondent à un questionnaire en ligne qui leur permet de noter différents critères : accueil du personnel, installations, signalétique intérieure et extérieure, équipements, sécurité, contacts clients.

	Votre parking	Moyenne Nationale
Abonnés	71	4102
Horaires	63	3578
Résa	1	608
TOTAL	135	8288

Courant du dernier trimestre 2020, nous avons sondé nos clients, 135 clients ont répondu à l'enquête satisfaction.



I Satisfaction globale

Satisfaction globale du parking



Lecture des résultats

En moyenne, les clients de votre parking donnent une note de 7,6/10. 64% donnent une note de 8 ou plus.

51% des clients abonnés donnent une note de 8 ou plus.

78% des clients horaires donnent une note de 8 ou plus.

100% des clients résa donnent une note de 8 ou plus.

Les clients ont attribué la note de 7,6/10, résultat satisfaisant.

I Installation et Ambiance du parking

Nos usagers reconnaissent la qualité de cet ouvrage sur les thèmes de la qualité de l'éclairage, de l'ambiance générale rassurante et la propreté de l'ouvrage.

Globalement les clients se sentent en sécurité et sont rassurés au sein du parking.

Satisfaction détaillée – Installation et ambiance du parking



I Satisfaction – Signalétique et équipements

Satisfaction détaillée – Signalétique



Les clients apprécient la facilité à circuler et à se stationner, les notes retenues sur cet item sont en moyenne de 8/10 ce qui démontre une bonne conception et réflexion de la fluidité de cet ouvrage.

Satisfaction détaillée – Equipements



becoming
withmarketaudit

Ecart positif Score supérieur à la moy. Nat.
Ecart négatif Score inférieur à la moy. Nat.

© QPark 2021 | 13

Le fonctionnement des équipements du parking est jugé très satisfaisant par la clientèle aussi bien horaire que abonné.

Ils apprécient tout particulièrement le fonctionnement de notre lecteur de réservation.

Satisfaction détaillée – Encaissement, paiement, tarifs



becoming
withmarketaudit

Ecart positif Score supérieur à la moy. Nat.
Ecart négatif Score inférieur à la moy. Nat.

© QPark 2021 | 14

Les moyens de paiement mis à disposition de l'utilisateur sont jugés satisfaisants avec des notes de 8,5.

Item Sécurité

Satisfaction détaillée – Sécurité



becoming
with marketaudit

Ecart positif Score supérieur à la moy. Nat.
Ecart négatif Score inférieur à la moy. Nat.

© Q Park 2021 15

Les clients malgré les phénomènes de squats apparus au cours de l'année 2020 se sentent en sécurité au sein de l'ouvrage ceci étant aussi lié au fait que le parking construit en aérien accentue ce sentiment de sécurité plus que dans un parking en sous terrain.

Satisfaction détaillée – Contacts avec le personnel

Contact via les bornes d'appel



becoming
with market audit

Ecart positif Score supérieur à la moy. Nat.
Ecart négatif Score inférieur à la moy. Nat.

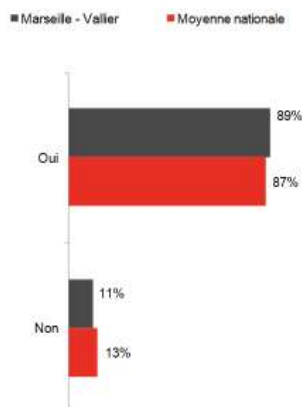
© QPark 2021 16

Le contact avec notre personnel d'exploitation est apprécié par les clients.



Recommandation

Conseilleriez-vous ce parking à vos proches ?



% Oui		
Vos clients abonnés	Vos clients horaires	Vos clients Adia
82%	97%	100%

becoming
with market audit

© Q Park 2021 9

Conclusion

Le niveau de satisfaction global du parking Vallier est satisfaisant.

Nous avons indentifié les axes de travail suivants :

- La visibilité de la vidéoprotection
- Le délai de réponse aux mails

Les points reconnus comme positifs sont les suivants :

- L'ambiance générale rassurante
- La propreté du parking
- Le fonctionnement des bornes et des caisses automatiques
- Le sentiment global sur la sécurité des parkings
- La facilité pour trouver et accéder aux parkings

4.4 Communication & actions commerciales 2020

I Nouveautés digitales sur Q-Park Résa

I Migration vers un nouveau site internet : q-park.fr

Le changement du site internet vers une plateforme plus moderne, plus adaptée aux attentes des utilisateurs. Un nouveau design, de nouvelles fonctionnalités, une nouvelle ergonomie pour une navigation plus fluide et un accès plus simple aux informations pour les clients. Une nouvelle version également adaptée à tous les écrans pour une consultation plus confortable sur les différents appareils.

De nouveaux produits sont proposés, plus adaptés aux besoins du client : des produits flexibles : réservation de 24h qui s'active à l'entrée dans le parking.

I Généralisation de la lecture de plaque d'immatriculation en entrée

Q-Park continue son déploiement sur l'ensemble des sites en France, 32 sites actuellement bénéficient de cette technologie. Le système de Lecture Automatisé des Plaques d'Immatriculation (LAPI) permet d'entrer et de sortir d'un parking grâce à la lecture de la plaque minéralogique renseignée lors de la réservation. L'accès aux entrées piétons se fait grâce à un digicode.

I Les services digitaux en développement constant

I Ouverture de la demande de droit sur voirie depuis septembre 2019

Cette fonctionnalité permet aux résidents et professionnels de souscrire en ligne à un droit de stationnement sur voirie dans les villes partenaires. Pour les automobilistes domiciliant ou travaillant dans l'une de ces villes, une demande de droit de stationnement doit être réalisée auprès de Q-Park afin de bénéficier des tarifs correspondant aux droits des usagers. Le paiement du stationnement ou des abonnements sur voirie peuvent être faits sur l'horodateur ou via les applications Flowbird (anciennement whoosh) ou PayByPhone. Le montant fixé par chaque municipalité est variable selon la ville, la zone dans la ville et le statut des demandeurs (résident, professionnel...).

I Création de pages dédiées pour des partenaires locaux

Une page, présentant un service ou des tarifs particuliers, est mise à disposition des clients du partenaire (salle de spectacle, théâtre, hôtel...). Le partenaire en échange présente les services de réservation en ligne de Q-Park Résa dans son parcours de réservation.



I Ouvertures de nouveaux parkings dans toute la France

A Chartres, le parking République a subi d'importants travaux de mise aux normes pour transformer le parking à usage privatif en établissement recevant du public (ERP type PS). Ce parking d'une capacité de 630 places était occupé exclusivement par les agents administratifs de la Préfecture en journée. Il est désormais ouvert au public 24h/24 et 7j/7 comme tous les autres parkings de la ville.

A Mérignac, le parking Le Forum a été mis en exploitation en octobre 2020, ce projet dans le centre-ville de Merignac, en lien avec un centre commercial et des logements, vient renforcer notre présence sur la région bordelaise.

A Villeurbanne, le parking Central Parc compte 361 places. Ce parking est situé à proximité du parc de la Tête d'Or à Lyon, il répond aux besoins d'une opération immobilière privée qui intègre des commerces, une salle de sport et des équipements de loisirs ainsi qu'à la fréquentation du quartier (bureaux, centre de congrès...).

A Villeurbanne, le parking Léon Blum qui est le parc de stationnement de la Maison Médicale du même nom. Ce parking vient compléter l'offre de stationnement du parking Medipôle sur le secteur.



I Travaux de parkings en cours

A Chambéry, malgré des restrictions sanitaires et les confinements en 2020, les 2 chantiers de construction des parkings Cassine Gare et Ravet se sont poursuivis en 2020. Ces parkings en élévation présentent des qualités architecturales, artistiques et environnementales fortes qui en font de véritables références pour Q-Park.

Pour le parking Cassine Gare, c'est un véritable Hub de Mobilité directement connecté à la gare routière et à la gare SNCF. Situé en entrée de ville, il capte les flux en amont et évite ainsi toute circulation dans l'hypercentre. En terme de développement durable, il s'agit d'un ouvrage exemplaire : construction en structure métallique avec 75% d'acier recyclé, ventilation naturelle, éclairage Led, places avec bornes de recharge électrique. Ce parc est également le premier parking en France à être équipé de 8 éoliennes sur le toit de l'ouvrage.



I Une année sans précédent

L'année 2020 a été pour nous tous, entreprises, institutions, collectivités, une année particulièrement mouvementée. Nous avons dû revoir notre manière de communiquer et trouver des alternatives pour que nos clients puissent bénéficier d'offres adaptées à la situation inédite que nous vivons tous.

Q-Park a opté pour des communications digitalisées.

I L'accueil de la clientèle en toute sécurité

Une campagne de 5 affiches aux formats A1 et A4 sont mises en place dans tous les parkings avec les objectifs suivants :

- Rappeler à la clientèle et aux collaborateurs les règles sanitaires à respecter
- Souhaiter la bienvenue à la clientèle et informer sur les procédures sanitaires renforcées
- Informer le public sur le renfort du nettoyage dans les parcs
- Proposer des solutions de paiement sans risque et sans contact direct à la clientèle



I La protection des collaborateurs Q-Park et la reprise d'activité

I Communiquer en permanence avec les clients abonnés par emails pour les rassurer et les informer sur les évolutions possibles de leur offre

Cliquez ici si vous ne visualisez pas correctement cet email

Q-PARK

Chers Abonnés,

Depuis le 11 mai le déconfinement a commencé dans toute la France. Même si les parcs de stationnement Q-Park sont toujours restés ouverts, nous avons souhaité adapter notre exploitation pour cette reprise afin de vous recevoir dans les meilleures conditions de sécurité et de propreté.

Q-Park France a notamment mis en place de nouvelles mesures sanitaires pour garantir la sécurité de ses clients et de ses collaborateurs :

- La fréquence de nettoyage des zones de contacts (Ascenseurs, mains-courantes, poignées de portes, interphones) est augmentée
- Tous les collaborateurs sont pourvus d'Équipements de Protection Individuelle : masques, gants et visières.

Merci de respecter les gestes barrières lors de vos visites dans nos parcs de stationnement et de respecter les mesures de distanciation dans les zones publiques et les ascenseurs. Nous vous rappelons à ce titre de bien utiliser votre badge au niveau des accès piétons pour limiter les contacts avec les équipements.

Pour toute demande sur votre abonnement, nous vous remercions de privilégier les échanges par emails sur l'adresse service.clients@q-park.fr et pour organiser vos déplacements dans d'autres villes, pensez à réserver votre place sur q-park-ress.fr, vous bénéficierez de nos meilleures offres de prix dans plus de 80 parkings en France.

Nous vous remercions pour votre fidélité et restons mobilisés et à votre écoute durant cette période.

Le Service Client

Une question ? Consultez notre [FAQ](#) ou [contactez-nous](#).

Q-Park France est une société par actions simplifiée au capital de 7 067 136 € dont le siège est au 1 rue Jacques Henri Lartigue 92130 Issy-les-Moulineaux et immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 378 888 234. Pour consulter les CGV et pour obtenir des informations sur Q-Park en France : www.q-park-france.fr. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité des données vous concernant et d'un droit de limitation ou d'opposition au traitement de vos données. Ces droits peuvent être exercés auprès du responsable de traitement qui est la société Q-Park France, dont le siège social est 1 rue Jacques-Henri Lartigue 92130 Issy-les-Moulineaux, représentée par son Directeur Général, Michèle Salvadori. Pour en savoir plus sur vos droits et l'exercice de ceux-ci, merci de consulter notre Politique de Confidentialité sur <http://www.q-park-france.fr/information-de-confidentialite>. Toute demande devra être accompagnée d'une photocopie d'une pièce d'identité à jour. En cas de contestation vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL).

Se désinscrive

Cliquez ici si vous ne visualisez pas correctement cet email

Q-PARK

Référence client :

Chers Abonnés,

Vous bénéficiez actuellement d'un abonnement dans le parking Q-Park. Au regard des mesures actuelles de confinement demandées par le Gouvernement qui pourraient vous amener à laisser votre véhicule en permanence dans notre parking, nous vous proposons, en [répondant à cet email](#) ou en écrivant un mail à adv@q-park.fr, de faire évoluer votre abonnement actuel vers un abonnement permanent (7x24) le temps que ces mesures soient levées.

Les éventuels dépassements qui auraient pu apparaître depuis le début de la semaine seront annulés pour autant que la demande de modification soit faite avant le 24 mars.

Les informations sur les tarifs en vigueur dans votre parc sont disponibles sur q-park-ress.fr. Ces tarifs s'appliqueront à compter de la date de demande de modification et jusqu'à réception de votre demande pour revenir à votre abonnement initial.

Nous vous remercions pour votre confiance

Le Service Clients Q-Park

Q-Park France est une société par actions simplifiée au capital de 7 067 136 € dont le siège est au 1 rue Jacques Henri Lartigue 92130 Issy-les-Moulineaux et immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 378 888 234. Pour consulter les CGV et pour obtenir des informations sur Q-Park en France : www.q-park-france.fr. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité des données vous concernant et d'un droit de limitation ou d'opposition au traitement de vos données. Ces droits peuvent être exercés auprès du responsable de traitement qui est la société Q-Park France, dont le siège social est 1 rue Jacques-Henri Lartigue 92130 Issy-les-Moulineaux, représentée par son Directeur Général, Michèle Salvadori. Pour en savoir plus sur vos droits et l'exercice de ceux-ci, merci de consulter notre Politique de Confidentialité sur <http://www.q-park-france.fr/information-de-confidentialite>. Toute demande devra être accompagnée d'une photocopie d'une pièce d'identité à jour. En cas de contestation vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL).

Se désinscrive

Cliquez ici si vous ne visualisez pas correctement cet email

Q-PARK

Bonjour Chers Abonnés,

Dans la suite de la décision du Gouvernement, nos parcs de stationnement restent accessibles pour vous accueillir.

Nous mettons tout en œuvre pour préserver votre sécurité et celle de nos équipes.

Nous restons par ailleurs très attentifs à toute nouvelle directive des autorités, et vous tiendrons informés des éventuelles évolutions liées à notre service.

Soyez certains que nous sommes plus que jamais solidaires dans cette situation exceptionnelle.

La Direction de Q-Park France

Q-Park France est une société par actions simplifiée au capital de 7 067 136 € dont le siège est au 1 rue Jacques Henri Lartigue 92130 Issy-les-Moulineaux et immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 378 888 234. Pour consulter les CGV et pour obtenir des informations sur Q-Park en France : www.q-park-france.fr. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité des données vous concernant et d'un droit de limitation ou d'opposition au traitement de vos données. Ces droits peuvent être exercés auprès du responsable de traitement qui est la société Q-Park France, dont le siège social est 1 rue Jacques-Henri Lartigue 92130 Issy-les-Moulineaux, représentée par son Directeur Général, Michèle Salvadori. Pour en savoir plus sur vos droits et l'exercice de ceux-ci, merci de consulter notre Politique de Confidentialité sur <http://www.q-park-france.fr/information-de-confidentialite>. Toute demande devra être accompagnée d'une photocopie d'une pièce d'identité à jour. En cas de contestation vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL).

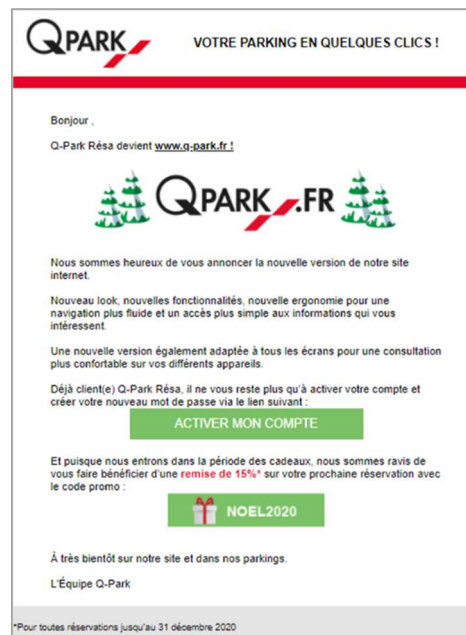
Se désinscrive

I Tenir informé nos délégués

Depuis le début de la crise du Covid, il était important de vous tenir régulièrement informé des mesures prises par Q-Park. La Direction a écrit à 4 reprises pour préciser notre organisation, notre façon de gérer cette crise et les impacts que cela avait dans la gestion de notre contrat (chomage partiel, impact sur les recettes...). Ces courriers ont complété les échanges réguliers qu'il pouvait y avoir entre nos équipes locales et les services des délégués.

I Le site internet fait peau neuve

- I Un emailing général destiné à tous les clients Q-Park a été adressé pour informer sur la migration du site Internet et du changement de nom de celui-ci. En complément une remise a été proposée sur la réservation en ligne.



I Offres promotionnelles

- I Proposer des offres de reprises d'activités aux clients ayant déjà effectués des réservations en ligne
 - o Campagne emailing envoyée en mai à 30 885 clients dans toute la France



I **Recrutement de nouveaux abonnés particuliers : email destiné aux clients ayant déjà effectués des réservations d’une durée supérieure à 2 semaines dans les 2 derniers mois**

I La campagne a eu lieu en septembre et propose également des solutions pour le stationnement de longue durée à un tarif unique et inédit



I **Waze**



Q-Park a conclu un contrat national avec Waze, l’application de trafic et de navigation communautaire ayant la plus grande communauté dans le monde.

Le principe du partenariat est une publicité « takeover » sur l’application : elle apparaît si le lieu de destination du « Wazer » se trouve à moins de 500m d’un parking Q-Park.

I Europcar



Ce sont les thèmes de la mobilité et des nouveaux usages qui réunissent Europcar et Q-Park dans un partenariat de qualité. Les deux acteurs s'associent pour offrir des solutions complètes à leurs clients, et porter une communication positive auprès de la clientèle et des pouvoirs publics.

Le partenariat a pour objectif concret de :

- I Accueillir des véhicules Europcar et éventuellement des agences dans les parkings Q-Park.
- I Développer l'auto-partage au travers de la plateforme multimodale UbeeQ et intégrer le parking comme une brique à part entière du parcours client.
- I Réaliser des opérations de cross-business via des échanges de liens sur les sites internet, des e-mailings réguliers offrant des avantages aux clientèles des 2 partenaires ou des événements ponctuels permettant de mettre en avant les services de Q-Park et Europcar.

I Joko



En s'associant à Joko, le réseau de parkings Q-Park, le second en Europe, permet à ses clients de cumuler des points lorsqu'ils utilisent ses services – pour une heure, une journée ou une semaine, en payant sur place ou en réservant à l'avance. Ainsi, pour chaque euro dépensé en stationnement, nos clients engrangent des points sur l'application Joko et peuvent bénéficier de belles récompenses. Une alliance gagnante au profit des automobilistes.

I VIA Michelin



Via Michelin donne accès à plusieurs outils pour faciliter et optimiser vos déplacements.

Le site internet Via Michelin.fr est fait pour faciliter la planification de trajet. Via Michelin réalisera la promotion des services de réservation de parkings Q-Park sur le site de Q-Park.fr.

I Mise en place ou suivi de partenariats existants

Partenaires	Adresse	Nature de l'offre
Piscine Vallier		Tarif préférentiel pour la clientèle
RTM		Convention de stationnement pour les usagers du réseau de Transport.
Manifestation sportive		Pass journée ou week end en fonction de l'évènement.
Service scolaire		Convention de stationnement pour les usagers des services scolaires de la Ville de Marseille
Police Municipale		Convention de stationnement pour les usagers de la Police Municipale de la Ville de Marseille

5 Affectation Personnel Exploitation parking Vallier

5.1 Organigramme National et Equipe exploitation locale

I National



I Local

L'équipe d'exploitation en place sur le parking Vallie est encadrée par Yannick JULIE (Responsable Régional Sud) sous la direction de Frédéric LAFONT (Directeur d'Exploitation France).

5.2 Affectation et ETP des parkings

Marseille - Vallier					1,42
	FONTAINE	1 617			
	MAATOUG	658			
	REMPLACEMENT		14,91		
					1,42

5.3 Missions confiées aux équipes d'exploitations

Responsable Centre de Profits

Gestion du parking HDV

Gestion relationnelle entre les usagers des parcs en prenant en considération la mission de service public, et le respect de nos clauses contractuelles.

Responsabilité financière : encaissements, dépôts des recettes des parcs.

Gestion du personnel d'exploitation de l'ensemble du site.

Adjoint Responsable d'exploitation/ Agent exploitation confirmé

Le Responsable d'Exploitation assure la responsabilité de l'exploitation d'un site de stationnement.

Activités commerciales :

- accueil, information et assistance à la clientèle,
- établissement de factures et encaissements,
- responsabilité financière : encaissements, dépôts des recettes des parcs,
- contribution à la mise en œuvre d'actions commerciales,
- traitement des réclamations (dans le cadre de directives reçues).
- surveillance technique et gestion du matériel

Activités de gestions, d'organisation et de management :

- encadrement du personnel de l'exploitation,
- organisation, contrôle et participation à l'ensemble des activités nécessaires à l'exploitation,
- suivi de la maintenance des équipements, établissement des plannings des travaux d'entretien et de nettoyage,
- réalisation et encadrement de l'ensemble des activités administratives et comptables,
- établissement de tableaux de bord relatifs à l'activité,
- établissement / transmission et classement de tous documents à caractère administratif et commercial,
- application des procédures de sécurité et de qualité en vigueur dans l'entreprise.

- Le chef de parc de stationnement s'assure de l'application des règles, normes et procédures qui régissent l'activité du site.

Agents d'exploitation

Les principales missions des agents d'exploitation sont :

- L'accueil, l'information et le conseil de la clientèle,
- L'assistance à la clientèle en cas de difficultés (pannes, oubli de l'emplacement du véhicule, indications d'itinéraires,...),
- Les encaissements et l'établissement de facture sur demande,
- De veiller à la sécurité des personnes et des biens,
- La connaissance et la maîtrise des procédures de sécurité (alerte, activation des équipements, mise en sécurité des personnes, évacuation du bâtiment) et de sûreté (alerte les services de Police en cas d'anomalies)
- D'effectuer les opérations de maintenance de premier niveau des équipements et installations,
- D'assurer le nettoyage de l'ensemble du parc.

5.4 Formation Personnel exploitation 2020

En raison de la pandémie de COVID 19 et de l'impossibilité de tenir des réunions, notre planning de formation n'a pas pu être respecté en cette année 2020. L'ensemble des recyclages devra s'effectuer en 2021 en fonction des possibilités et de la situation sanitaire du pays.

6 Compte-rendu financier du service

6.1 Compte exploitation année 2020

Compte-rendu financier:

Marseille Vallier

	Résultat sur contrat		Analyse de variation	
(En Milliers Euros)	2020	2019	Variation en valeur	Variation en %
Recettes horaires & assimilées	122,8	154,5	-31,7	-20,5%
Recettes abonnés	402,9	358,5	44,4	12,4%
Prestations de service & Recettes voirie	-			
Recettes diverses	0,2	0,3	-0,2	-50,0%
Subvention d'exploitation	-			
Coûts capitalisés	-	6,7	-6,7	-100,0%
Amortissement des amodiataires + Ch. Locatives refact.	9,8	3,0	6,8	NS
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	535,7	523,1	12,6	2,4%
Coûts des travaux refacturés	- 5,3		-5,3	
Travaux refacturés	5,3		5,3	
Solde sur travaux refacturés	-			
Coût du personnel interne	- 58,7	-49,9	-8,8	17,7%
Personnel intérimaire	- 0,3	-10,6	10,2	-96,8%
Personnel de sécurité	-			
Autres coûts de personnel	-	-28,0	28,0	-100,0%
Supports opérationnels	- 8,6		-8,6	
Coût main d'œuvre directe	- 67,6	-88,5	20,9	-23,6%
CET (Contribution Economique Territoriale) (= CFE + CVAE+ Plaft)	- 11,6	-12,1	0,5	-4,4%
Taxes foncières & Taxes s/ ordures ménagères	- 48,5	-48,2	-0,2	0,5%
C3S (ex Organic)	-			
Autres taxes diverses	-			
Impôts et Taxes	- 60,1	-60,4	0,3	-0,5%
Eau & énergie	- 13,9	-16,4	2,5	-15,3%
Fournitures de parking/voirie	- 1,7	-0,5	-1,1	NS
Entretien de l'ouvrage	- 7,6	-27,5	19,8	-72,2%
Maintenance des équipements de parking	- 24,7		-24,7	
Location diverses d'exploitation	-			
Sous traitance Exploit. / Services extérieurs	-			
Téléphone	- 2,3	-2,4	0,1	-4,3%
Télésurveillance & Gestion des abonnés	- 12,0	-14,6	2,6	-17,8%
Assurance parking	- 9,7	-7,7	-2,0	25,6%
Coût de la gestion de l'argent	- 2,1	-2,0	-0,1	5,0%
Coût du marketing opérationnel	- 2,0	-0,4	-1,5	NS
Coût des véhicules d'exploitation	-			
Frais de voyages & mission/réception	- 0,1		-0,1	
Charges administratives d'exploitation	- 3,5	-4,2	0,7	-16,4%
Sous Traitance QPS	-			
Support informatique exploitation	- 20,8		-20,8	
Autres Ch. Dir. Exploit. & Transfert de Ch. Exploit.	- 2,2	-4,7	2,5	-52,6%
Total charges directes de production	- 230,2	-229,2	-1,0	0,4%

Loyers des locaux	-			
Charges locatives	-			
Redevances / Loyers locaux - Part Fixe	-	2,4	-2,4	-0,0 1,2%
Redevances / Loyers locaux - Part Variable	-			
Total loyers et redevances	-	2,4	-2,4	-0,0 1,2%
Autres taxes indirectes	-			
Honoraires CAC	-	5,5	-5,5	
Honoraires avocats	-			
Honoraires divers	-		-1,0	1,0 -100,0%
Frais de services bancaires	-	1,4	-0,9	-0,4 48,0%
Assurances (hors exploit, locaux et transport)	-			
Frais généraux divers	-			
Supports Services généraux	-	39,1	-36,6	-2,5 6,7%
Total charges indirectes	-	48,4	-46,4	-2,0 4,2%
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	-	278,5	-275,6	-3,0 1,1%
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION		257,1	247,5	9,6 3,9%
Crédit-bail (part capital remboursé)	-			
Amortissements des biens	-	192,6	-189,5	-3,1 1,6%
Amortissement subv équipements		76,2	75,4	0,9 1,2%
Amortissements exploitation QPS	-			
Prov renouvellement des immobilisations	-			
Résultat s/ cessions & Mises au rebut	-			
Total Amortissements	-	116,3	-114,1	-2,2 1,9%
RESULTAT D'EXPLOITATION		140,8	133,4	7,4 5,6%
Produits financiers		0,2	0,2	
Frais financiers capitalisés aux coûts d'investissements	-			
Charges financières	-	110,3	-73,6	-36,7 49,8%
Crédit-bail (part frais financiers)	-			
RESULTAT FINANCIER	-	110,1	-73,4	-36,7 50,0%
Produits exceptionnels	-			
Charges exceptionnels	-			
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-			
Impôts sur les sociétés	-			
RESULTAT NET COMPTABLE		30,7	60,0	-29,3 -48,8%

Au titre de l'année 2020, nous constatons une baisse du chiffre d'affaire de l'ordre de 12.6 K€ soit - 2,4%.

Les recettes horaires en forte baisse (-20.5%) sont la principale cause de cette variation.

La souscription de nouveaux abonnements tout au long de l'année 2020 nous permet d'augmenter cependant notre chiffre d'affaire abonnés de 12.4 % et de minimiser l'impact du covid au niveau de ce parking contrairement aux autres parkings que nous exploitons au niveau de la ville et qui ont connu une baisse plus importante de leur chiffre d'affaire.

Au niveau des dépenses, le poste « main d'œuvre directe » est en baisse de 23.6% principalement en raison d'une forte baisse du recours à l'intérim liée à une optimisation des plannings pendant les périodes de restriction sanitaire et à une mutualisation des moyens humains au niveau de la ville.

Le poste maintenance des équipements de parking est en hausse suite à une réaffectation du contrat de maintenance sur cette ligne de dépense qui en 2019 se situait dans le poste entretien de l'ouvrage.

Les charges d'exploitation sont en hausse de 0.4% soit 230.2 K€ contre 229.2K€ en 2019.

Les charges d'exploitation étant maîtrisé, et l'impact au niveau du chiffre d'affaire étant globalement satisfaisant au vu de ce contexte compliqué, le résultat net est de 30.7K€ soit une baisse de 48.8% par rapport à l'année 2019.

6.2 Calcul du seuil des redevances fixes et variables

Au titre de ce contrat le montant de la redevance est fixe, le seuil de versement de la redevance variable n'étant pas atteint encore cette année, le seuil était fixé à 635K€ au titre du contrat, soit bien en-dessous du chiffre d'affaire de l'année.

VALLIER - REDEVANCE					
VILLE DE MARSEILLE					
FORMULE DE REVISION ANNUELLE :					
$K = 0,05 + 0,95 (0,35 \times S/S_o + 0,30 \times BT01/BT01_o + 0,35 \times FSD2/FSD2_o)$					
Date de révision : 1er janvier					
Indices de révision : dernières valeurs connues au 1er janvier					
Montant annuel initial : 2000€ HT					
ICHT-H	BT01	FSD2	COEF	REDEVANCE	Année
Indice	Indice	Indice	K		
135,50	749,40	111,00	1,000000	2000,00	2007
149,10	858,30	125,50	1,118223	2236,45	2012
153,22	875,30	128,20	1,142881	2285,76	2013
153,22	881,20	127,60	1,143327	2286,65	2014
153,08	881,60	125,30	1,136241	2272,48	2015
153,36	871,54	123,10	1,126522	2253,04	2016
154,64	878,24	124,3	1,135803	2271,61	2017
155,35	894,17	126,6	1,150490	2300,98	2018
157,48	917,63	131,7	1,179917	2359,83	2019
161,45	933,55	131,2	1,194232	2388,46	2020

7 Annexes

Annexe A: Fiche descriptive du parking

Annexe B: Gamme tarifaire du parking

Annexe C: Description du Service Clients

Annexe D: QCR de Valence

Annexe E: Détail des amortissements économiques

Annexe F: Etat des immobilisations et amortissements

Annexe G: Justificatif de la répartition des honoraires de Q-Park Management - au titre de la mission de Direction et Assistance

Annexe H: Q-Park, 2ème opérateur de stationnement en France

Annexe I : Engagement de la Direction en matière QSE

Annexe J : La politique QSE de Q-Park

Annexe K : La démarche QSE au quotidien chez Q-Park

Annexe L: BP prévisionnel

Annexe M: Suivi GMAO

Annexe N : fréquentation RTM

I Annexe A : Fiche descriptive du parking

Caractéristiques du parc	
Nom	Vallier
Type de site (E : Enterré; SE : Semi-Enterré ; A : Aérien)	A
Nombre de niveaux	3
Adresse	41 avenue Maréchal Foch 13004 Marseille
Entrée(s) voitures (adresse)	avenue Maréchal Foch
Sortie(s) adresse(s)	avenue Maréchal Foch
Entrée/sortie(s) piétons (adresse)	avenue Maréchal Foch
Coordonnées (tel, fax, mail)	0810077275
A proximité du parc (mairie, marché, hopital, église)	Espace Vallier, Piscine, stade
Heures d'ouverture (horaires)	Lundi au Dimanche 7h00/21h00
Heures d'ouverture (abonnés)	24h/24h
Capacité (nombre de places)	450
Dimension des places	2,50m x4,60m
Nombre de places pour handicapés	10
Nombre de places véhicules électriques	2
Nombre de places deux roues	10
Hauteur maximum	1,90m
Garage(s) individuel(s) - box	Non
Zone réservée	Non
Place(s) réservée(s)	Non
Ascenseur(s)	Oui
Moyens de paiement	CB, GR, espèces
Activité(s) annexe(s)	non
Toilettes public	Non
Vidéo surveillance	Oui

I Annexe B : Grille tarifaire du parking

PRIX ET SERVICES

Q-PARK VALLIER
🕒 Ouverture de 7h à 21h - Reprise du véhicule 24/7

Tarifs

15 min	Gratuit	4h15	8,40 €	8h15	12,40 €
30 min	Gratuit	4h30	8,80 €	8h30	12,60 €
45 min	1,60 €	4h45	9,30 €	8h45	12,80 €
1h00	2,10 €	5h00	9,70 €	9h00	13,00 €
1h15	2,60 €	5h15	9,90 €	9h15	13,20 €
1h30	3,20 €	5h30	10,10 €	9h30	13,50 €
1h45	3,70 €	5h45	10,30 €	9h45	13,70 €
2h00	4,20 €	6h00	10,50 €	10h00	13,90 €
2h15	4,70 €	6h15	10,70 €	10h15	13,90 €
2h30	5,30 €	6h30	10,90 €	10h30	13,90 €
2h45	5,80 €	6h45	11,20 €	10h45	13,90 €
3h00	6,30 €	7h00	11,40 €	11h00	13,90 €
3h15	6,70 €	7h15	11,60 €	De 12h à 24h	13,90 €
3h30	7,20 €	7h30	11,80 €		
3h45	7,60 €	7h45	12,00 €		
4h00	8,00 €	8h00	12,20 €		
				Ticket perdu	13,90 € /jour

Moyens de paiement








Services



AED
Défibrillateur



Chargeur batterie



Information



2 roues

Abonnements uniquement sur q-park-resa.fr

Résident	7x24	Du lundi au dimanche - sous conditions	107,50 €/mois
Permanent	7x24	Du lundi au dimanche	155,60 €/mois
Moto	7x24	Du lundi au dimanche	56,30 €/mois

Forfaits courtes durées

En vente au bureau d'accueil

Vidéo protection et informations pratiques

Octobre 2019 - Document non contractuel.



Établissement placé sous vidéoprotection par Q-Park France pour la sécurité des personnes et des biens. Les images sont conservées pendant un délai maximal d'un mois et peuvent être visionnées, en cas d'incident, par le personnel de Q-Park France et par les forces de l'ordre. Vous pouvez exercer votre droit d'accès aux images qui vous concernent, ou obtenir toute information sur ce dispositif, en écrivant à privacy@q-park.fr. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et vos droits, vous pouvez contacter Q-Park France à l'adresse suivante privacy@q-park.fr. Le stationnement a lieu aux risques et périls des propriétaires de véhicules, les droits perçus n'étant que des droits de stationnement et non de gardiennage. Le règlement intérieur est affiché dans le parc.

Toute tranche horaire commencée est due. **Conservez votre ticket sur vous** et payez aux bornes de sortie ou aux caisses automatiques. Pour tout abonnement, rendez-vous sur q-park-resa.fr rubrique « s'abonner ».


Quality in parking

I Annexe C1: Description du Service Clients

Caractéristiques de la plate-forme Q-Park France	
Organisation	Le service clients Q-Park est une plate-forme téléphonique nationale localisée au siège de Q-Park France, composée de 5 personnes.
Contact clients	Par téléphone, du lundi au vendredi de 9h à 18h, grâce à un numéro non surtaxé: 0 8100 77 275 Sur le site www.q-park.fr, et www.q-park-resa.fr, un formulaire en ligne permet de poser des questions : Par mail : service.clients@q-park.fr Une réponse est adressée au client sous 2 jours ouvrés. Par courrier : Q-Park France - Service Clients Q-Park – 1 rue Jacques-Henri Lartigue – 92130 Issy-les-Moulineaux
	Gestion de toute demande de renseignements relative à l'offre Q-Park : ses produits et services. Le service clients apporte des réponses sur les prix, les modalités de souscription/de résiliation d'abonnement, le suivi et gestion des comptes clients, les réclamations... Ce service renseigne et actualise la base abonnés Q-Park : depuis la saisie des nouveaux contrats d'abonnement, jusqu'à la résiliation des contrats. Le service clients transmet quotidiennement la situation des abonnés aux parcs concernés, au QCR et à l'équipe en charge du recouvrement.
Outils de gestion	C2C progiciel pour la gestion des contrats & l'attribution des badges Abonnés Navision (comptabilité client : factures, avoirs, remboursements) Microsoft Dynamic CRM 2011 (fiche client & suivi relation client)

I Annexe C2 : Description du Service recouvrement

Caractéristiques du Service recouvrement	
Organisation	Le service recouvrement se compose de 2 personnes. Ses gestionnaires de portefeuille contribuent en permanence à la maîtrise de la gestion de la trésorerie du groupe.
Missions	Identification des contentieux (abonnements impayés, factures impayées, prestation et ventes diverses) et des avoirs en cours Relances et recouvrement des créances, Blocage/déblocage des badges d'accès dans les parcs Lancement de procédure juridique/régularisation/résiliation de contrat
Contact clients	Par la plate-forme téléphonique du service Clients : 0 8100 77 275 Par mail : service.recouvrement@q-park.fr Par courrier : Q-Park France - Service Recouvrement Q-Park - 1 rue Jacques-Henri Lartigue - 92130 Issy-les-Moulineaux
Outils utilisés	C2C progiciel pour la gestion des contrats & l'attribution des badges Abonnés Navision (comptabilité client : factures, avoirs, remboursements) Microsoft Dynamic CRM 2011 (fiche client & suivi relation client)

I Annexe D: QCR de Valence

Caractéristiques du Q-Park Control Room	
Organisation	Depuis un poste central de contrôle localisé à Valence, une équipe d'opérateurs support clientèle se relaient 24h/24 pour assurer la surveillance au niveau national de tous les parking Q-Park. Le QCR vient en support de nos équipes d'exploitation afin de garantir un niveau de prestation auprès de nos clients, et de veiller au bon fonctionnement du site. Des tests sont organisés mensuellement afin de contrôler que les moyens mis en place sont en parfait état de fonctionnement.
Missions	Garantir un accueil et un service optimum à notre clientèle Assurer la gestion à distance 24h/24 Orienter et informer la clientèle de nos parcs Assurer la sécurité des biens et des personnes (clients/personnel exploitant) Signaler et justifier les ouvertures de barrières effectuées à distance Assurer le suivi des dysfonctionnements sur les sites
Un personnel formé	Les opérateurs sont formés en matière de Qualité, Sécurité et Service : H0.B0 (habilitation électrique) S.S.T (Sauveteur Secouriste du Travail) S.S.I.A.P. de niveau 1 (Service de Sécurité Incendie et d'Assistance aux Personnes).
Moyens techniques	IVPARK : logiciel FlyVision permettant la prise d'appel, la gestion des alarmes et la liaison vidéo en directe. ESI : Ligne téléphonique reliée au système interphonie.
Gestion clients des sites	Le service clients Q-Park transmet quotidiennement au QCR et à tous ses parcs, la situation de ses abonnés pour qu'ils puissent avoir le niveau d'information nécessaire pour le suivi et la régulation des situations.
Sécurité	Radios PTI : Sécurisation des équipes d'exploitation terrain et lors d'interventions sur site. Les alarmes Incendie : Gestion des alarmes, et levée de doute à distance avant l'arrivée du personnel pour un contrôle et une remise en service. Les Alarmes intrusion : Sécurisation des locaux en cas d'intrusion. Gestion à distance des ouvertures de portails, de contrôle d'accès ou de matériel de péage afin de répondre rapidement aux clients en dehors des heures de présence de notre personnel. Gestion des Alarmes Techniques : gestion groupe électrogène, pompes de relevage en cas d'inondation....

I Annexe E: Détail des amortissements économiques

Reçu au Contrôle de légalité le 14 décembre 2021

SPV Sié du Parking Vallier	PC-E227	CONDUENT INTERPHONIE SIP	-	Intangible fixed assets	Concessions, permits and intellectual property rights	225170	13031	Marseille - Vallier	Autres immobilisations corporelles	Biens de retour	0/05/2017	3 504	0	0	0	3 504	-1 851	- 701	0	-2 552	1 653	952
SPV Sié du Parking Vallier	PC-E227	NETCELER CPLT IVPARK	-	Intangible fixed assets	Concessions, permits and intellectual property rights	225120	13031	Marseille - Vallier	Autres immobilisations corporelles	Biens de retour	7/10/2017	240	0	0	0	240	- 66	- 30	0	- 96	174	144
SPV Sié du Parking Vallier	PC-E227	VISIOLED LAMPES LED	-	Intangible fixed assets	Concessions, permits and intellectual property rights	225200	13031	Marseille - Vallier	Autres immobilisations corporelles	Biens de retour	23/03/2018	10 604	0	0	0	10 604	-2 349	-1 326	0	-3 675	8 255	6 930
SPV Sié du Parking Vallier	PC-E227	PNG REMISE EN ETAT MUR VEGETAL	-	Intangible fixed assets	Concessions, permits and intellectual property rights	225270	13031	Marseille - Vallier	Autres immobilisations corporelles	Biens de retour	07/03/2018	66 500	0	0	0	66 500	-8 054	- 4 433	0	-12 487	58 446	54 013
SPV Sié du Parking Vallier	PC-E227	VISIOLED Renouvellement enregistreur	-	Intangible fixed assets	Concessions, permits and intellectual property rights	225170	13031	Marseille - Vallier	Autres immobilisations corporelles	Biens de retour	22/07/2019	1 096	0	0	0	1 096	- 97	- 219	0	- 316	999	780
SPV Sié du Parking Vallier	PC-E227	BERNARD Rpt porte entrée bdc 20-018443	-	Intangible fixed assets	Concessions, permits and intellectual property rights	225210	13031	Marseille - Vallier	Autres immobilisations corporelles	Biens de retour	3/08/2020	0	0	7 978	0	7 978	0	- 306	0	- 306	0	7 672
SPV Sié du Parking Vallier	PC-E227	QPF Refractor AMPERIS Instal Iypark	-	Intangible fixed assets	Concessions, permits and intellectual property rights	225130	13031	Marseille - Vallier	Autres immobilisations corporelles	Biens de retour	26/08/2020	0	0	5 276	0	5 276	0	- 229	0	- 229	0	5 047
SPV Sié du Parking Vallier	PC-E227	ORBITUTY Upgrade CB bdc 19-015512	-	Intangible fixed assets	Concessions, permits and intellectual property rights	228100	13031	Marseille - Vallier	Autres immobilisations corporelles	Biens de retour	09/06/2020	0	0	32 765	0	32 765	0	-1 838	0	-1 838	0	30 926
SPV Sié du Parking Vallier	PC-E227	NETCELER Iypark access bdc 20-017179	-	Intangible fixed assets	Concessions, permits and intellectual property rights	225130	13031	Marseille - Vallier	Autres immobilisations corporelles	Biens de retour	25/03/2020	0	0	7 639	0	7 639	0	- 732	0	- 732	0	6 907
SPV Sié du Parking Vallier	PC-E227	MIROITERIE MASSILIA Vitrages bdc 120.1874	-	Intangible fixed assets	Concessions, permits and intellectual property rights	225210	13031	Marseille - Vallier	Autres immobilisations corporelles	Biens de retour	25/08/2020	0	0	1 433	0	1 433	0	- 50	0	- 50	0	1 383
TOTAL												6 883 785	0	55 090	0	6 938 875	4 950 903	0	0	0	0	0

I Annexe F : Etat des immobilisations et amortissements

Nom Contrat		Marseille Vallier										
État récapitulatif des Immobilisations & Amortissements												

I Annexe G: Justificatif de la répartition des honoraires de Q-Park Management - au titre de la mission de Direction et Assistance

Nom Contrat : Marseille Vallier 0					
Justificatif de la répartition des honoraires de Q Park France - au titre de la mission de Direction et Assistance					
Clés de répartition					
Total des dépenses Supports Services Généraux				A	6 507 970
Total des dépenses Supports Services Opérationnels				B	1 424 335
Total des dépenses Supports informatiques				C	3 463 724
					11 396 030
Chiffres d'Affaires HT Groupe				D	89 199 685
Chiffres d'Affaires HT du contrat				E	535 677
Affectation des honoraires :					
- Supports Services Généraux				A x (E / D)	39 083
- Supports Services Opérationnels				B x (E / D)	8 554
- Dépenses et Supports informatiques				C x (E / D)	20 801

I Annexe H : Q-Park, 2ème opérateur de stationnement en Europe

I Le Groupe Q-Park

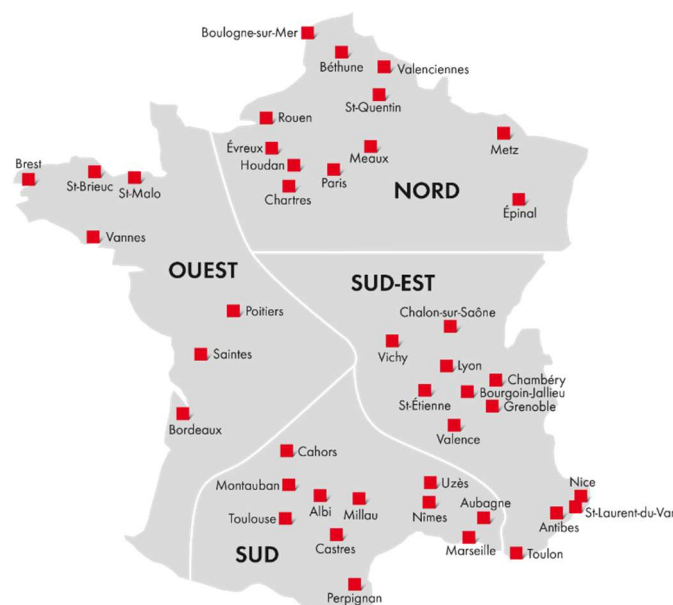
Q-Park est une entreprise internationale spécialisée dans l'investissement, la construction et la gestion de parkings de haute qualité à des emplacements stratégiques. Le groupe concentre ses activités dans des parkings multifonctionnels de centre-ville, à proximité des pôles de transports publics et des hôpitaux.



- I Présence dans 7 pays européens
- I 2nd acteur du marché européen
- I 2 500 parkings
- I 454 000 places de stationnement
- I 670,5 M€ de CA en 2019
- I Naissance du groupe en 1998
- I 1 480 collaborateurs

I Q-Park France

Implanté en France depuis 2002, le succès de Q-Park repose sur un positionnement inédit via une offre de parkings à haut niveau de qualité. Challenger du marché du stationnement, Q-Park a pour objectif de développer son activité en assurant à ses clients une gestion et des services de qualité.



- I Présence dans 70 villes
- I 200 parkings
- I 105 000 places de stationnement
- I 131 M€ de CA en 2019
- I 380 collaborateurs

I Annexe I : Engagement de la Direction en matière QSE

Engagement de la Direction 2019 – 2022

(Extrait du manuel de management QSE version 10/2020)

« Réinventer notre métier pour créer de la valeur ajoutée sur le marché du stationnement.

Challengeur du marché, Q-Park France met toute son énergie pour réinventer son métier, bâtir une croissance durable et s'engager toujours plus auprès de ses donneurs d'ordre d'une part, et des utilisateurs finaux d'autre part.

Dans le cadre de cette démarche pour atteindre ce résultat, nous cherchons à créer de la valeur dans une optique socialement responsable. Ainsi :

- I Nous créons de la valeur patrimoniale sur le marché en construisant des ouvrages d'exception et en déployant un service de stationnement de haut niveau, contribuant à l'amélioration de la qualité de vie en centre-ville ;
- I Nous créons de la valeur d'usage, en proposant des services innovants qui facilitent la vie des consommateurs ;
- I Nous créons de la valeur sociétale, en nous positionnant comme les partenaires de la mobilité urbaine.

Avec cette stratégie, Q-Park s'inscrit dans une dynamique fondamentale de croissance et de création de valeur. Notre ambition est de réinventer le métier du stationnement et l'inscrire dans la société actuelle ».

Pour assurer l'efficacité de cette stratégie et atteindre ses objectifs, Q-Park a pris l'engagement de mettre en œuvre et de déployer un système de management intégrant les exigences des référentiels ISO 9001, ISO 14001 et ISO 45001.

C'est avec l'implication et la contribution de tous les Q-Parkers que nous réaliserons ce projet.

Ce management renforcé sur la performance et notre anticipation des besoins à venir nous permettra de réussir sur la voie d'un développement durable et efficace.

La Direction Générale charge le Responsable QSE du pilotage de cette démarche.



Michèle Salvadoretti
Directeur Général

Issy les Moulineaux, le 11 février 2019

Annexe J : La politique QSE de Q-Park

Politique de management QSE

(Extrait du manuel de management QSE version 10/2020)

- I Garantir la pérennité et le développement de Q-Park, en :
 - I Satisfaisant nos clients par des prestations de qualité répondant à leurs besoins
 - I Contribuant à l'amélioration des résultats économiques pour une performance financière pérenne
 - I Satisfaisant nos collaborateurs par la création d'un environnement de travail dans lequel ils peuvent pleinement s'épanouir
 - I Poursuivant l'amélioration de nos offres en y intégrant les évolutions liées à la mobilité.
 - I Harmonisant nos pratiques.
- I Intégrer la dimension environnementale, en :
 - I S'inscrivant dans une démarche ISO 14001 pour réduire nos impacts environnementaux
 - I Définissant les règles de gestion des déchets visant à réduire et valoriser ceux-ci
 - I Maîtrisant nos dispositifs de surveillance et de réglage de la qualité de l'air
 - I Prévenant, traitant et analysant les accidents environnementaux à caractère exceptionnelle
 - I Optimisant la performance énergétique de Q-Park par la mise en œuvre de nouvelles technologies aux fins de maîtriser nos consommations d'énergie
 - I Assurant la veille réglementaire
- I Suivre et accompagner les Q-Parkers, en :
 - I Réalisant les entretiens d'évaluation du personnel chaque année
 - I Réalisant les entretiens professionnels tous les 2 ans
 - I Travaillant avec un système d'information commun
 - I Connaissant, appliquant les procédures et en les développant
 - I S'inscrivant dans la démarche d'un système de management intégré
 - I Maîtrisant et en contribuant à l'évolution et au transfert des savoir-faire.
- I Travailler à l'amélioration de la santé et de la sécurité des Q-Parkers en :
 - I Promouvant la santé et la sécurité au travers d'une démarche préventive et participative avec le personnel, les intervenants extérieurs et les partenaires institutionnels
 - I Veillant à ce que le document unique soit l'outil de gestion des risques sur le terrain en le connectant en permanence aux événements Sécurité et de Santé au travail
 - I Développant et intégrant la culture sécurité par la sensibilisation et la formation
 - I Gérant les habilitations et les plans de prévention
 - I Appliquant la réglementation en vigueur et en réalisant l'état des lieux de la conformité réglementaire
- I Surveiller et améliorer l'organisation mise en place :
 - I Organisant régulièrement des audits et contrôles
 - I Suivant et comparant les bonnes pratiques
 - I Appliquant les principes de l'amélioration continue à l'organisation
- I Assurer la sécurisation des informations en :
 - I Répondant à la réglementation et aux attentes des clients en matière de Sécurité des informations
 - I En prenant en compte la RGPD pour la protection des données

Annexe K : La démarche QSE au quotidien chez Q-Park

Les engagements QSE de Q-Park se concrétisent de la conception d'un parking jusqu'à son utilisation au quotidien

- I Dès la conception que ce soit pour un ouvrage neuf ou une rénovation, nous intégrons la performance environnementale dans les projets en veillant à ce que ceux-ci aient la meilleure intégration possible avec un impact limité sur leur environnement direct :
 - I Intégration paysagère, murs et toiture végétalisés avec récupération des eaux
 - I Intégration de dispositifs d'éclairage à faible consommation (LEDs + détection)
 - I Mise en place de jalonnement dynamique à la place pour limiter le temps de recherche de place
 - I Utilisation quand cela est possible de la ventilation naturelle
 - I Utilisation pour les revêtements de sols de résines certifiées A+ et garantissant ainsi une limitation des rejets de COV dans l'air
 - I Installation de bornes de recharge pour véhicules électriques
 - I Création d'espace 2 roues avec prises de recharges pour favoriser les mobilités douces
 - I ...
- I Lors de la mise en place des chantiers de construction, nous demandons à ce que les entreprises intervenantes respectent la charte des chantiers propres ce qui permet :
 - I De maîtriser les risques de pollution éventuels liés au chantier
 - I De suivre et de maîtriser les consommations d'eau et d'énergie
 - I De limiter les déchets et d'en maîtriser la gestion.
 - I De limiter l'impact sur l'environnement direct et les riverains en réduisant les nuisances sonores et visuelles
- I Nous suivons également les aspects santé et sécurité en nommant des coordinateurs sécurité prévention de la santé (CSPS) chargé de suivre l'intégralité du chantier.
- I Pour améliorer la mobilité ainsi limiter l'impact environnementale des usagers lors de leurs déplacements, nous optimisons sans cesse le jalonnement dynamique et le guidage vers nos parkings avec les dernières technologies innovantes.
- I Tous nos sites sont équipés de matériels permettant d'assurer une télégestion à distance, garantissant ainsi la meilleure sécurité et qualité de service 24/7.
- I Pour garantir notre conformité vis-à-vis de la réglementation et le meilleur niveau de sécurité possible, la maintenance de l'ensemble de nos sites est pilotée par une GMAO (Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur) et le suivi des dossiers intégré dans une GED (Gestion Electronique des Documents).
- I Nous équipons nos sites de véhicules électriques, hybride pour limiter notre impact lors de nos déplacements intersites.
- I Au quotidien, pour assurer la meilleure expérience de nos parkings :

Nos collaborateurs sont formés chaque année, en 2020. 1782,9 heures dédiées à la formation dont 1232,5 heures consacrées à la santé et la sécurité avec des formations telles que : SSIAP 1&2, Sécurité incendie, Habilitation électriques, Gestes et postures, SST, ...

- I Nous avons uniformisé nos process au travers de « book métiers » et nous formons tous nos collaborateurs à leur application pour apporter la meilleure réponse aux usagers et garantir le meilleur niveau de sécurité face aux situations d'urgences.
- I Nous utilisons du matériel de nettoyage performant et écologique permettant de limiter l'utilisation de produits chimiques et économique en eau.
- I Les produits de nettoyage que nous utilisons sont éco labellisés avec un effet limité sur l'environnement.
- I Des capteurs de passage déclenchent l'allumage automatique des lumières permettant ainsi de garantir une sécurité optimale des utilisateurs et des collaborateurs et de diminuer les consommations d'énergie, limitant ainsi l'impact sur l'environnement.
- I Nous réalisons des centaines d'audits sur l'ensemble de nos sites, audits de nettoyage, audits matériels, audits techniques de conformité, audits qualité de service, ...
- I Nous suivons la satisfaction de nos clients par la réalisation d'enquêtes sur tous nos parkings.
- I Nous intégrons la culture et le patrimoine dans nos parkings avec l'insertion d'œuvre d'art, la préservation des découvertes archéologiques ou bien encore le mécénat.
- I Nous créons des partenariats locaux gagnant-gagnant avec les entreprises de proximité.
- I Nous sommes disponibles 24/7 (présentiel, interphonie et vidéo) pour répondre aux attentes des usagers.



Rapport d'activité



Annexe L: BP prévisionnel

Comparaison BP / Réel														
	BP 2017	R2017		BP 2018	R2018		BP 2019	R2019		BP 2020	R2020		BP 2021	FC2021
CA Horaires	134 688	120 848		138 055	139 893		141 507	154 462		145 045	122 758		148 671	138 610
CA Abonnés	574 027	261 567		588 377	311 706		603 087	358 499		618 164	402 925		633 618	410 984
Amodiations	12 090	26 147		12 393	9 696		12 702	10 105		13 020	9 994		13 345	10 194
Publicité	6 549	83		6 713	83		6 880	0		7 052	0		7 229	0
Revenu Net Total	727 354	408 644	-44%	745 538	461 378	-38%	764 176	523 067	-32%	783 281	535 677		802 863	559 788
Personnel	119 767	116 697		122 761	114 411		125 830	88 467		128 975	67 594		132 200	68 946
Consommables	28 507	55 342		29 277	49 807		30 068	50 139		30 124	69 345		30 890	70 732
Matériel	29 461	26 579		30 197	33 781		30 952	27 460		31 726	32 350		32 519	32 997
Frais div. Gestion	26 978	10 994		27 610	8 417		28 258	10 178		28 923	7 717		29 604	7 871
Impôts et taxes	55 630	56 455		57 020	59 657		58 446	60 359		59 907	60 070		61 405	61 271
Amortissement	174 409	183 118		174 409	188 563		174 409	189 470		174 409	192 557		174 409	196 408
Reprise de subvention	-77 922	-76 316		-77 922	-76 316		-77 922	-75 355		-77 922	-76 245		-77 922	-77 770
Reprise d'amodiations	-9 030			-9 030			-9 030			-9 030			-9 030	0
Frais de Gestion	50 915	28 605		52 188	32 302		53 492	36 615		54 830	39 083		56 200	39 865
Redevance fixe	2 560	6 868		2 624	2 244		2 690	2 360		2 757	2 388		2 826	2 436
Redevance variable	18 062			18 514			18 977			19 451			19 937	0
Dépenses de renouvellement		42 871		54 942						158 600			0	0
Total Charges	419 337	451 213	8%	482 590	412 866	-14%	436 170	389 693	-11%	602 750	394 859	-34%	453 038	402 756
Résultat d'exploitation avt frais FI	308 017	-42 568	-114%	262 948	48 512	-82%	328 006	133 374	-59%	180 531	140 818	-22%	349 825	157 031
Frais Financiers	-97 710	-89 422		-82 711	-80 646		-64 058	-73 410		-50 269	-110 116		-33 273	-110 116
Résultat courant	210 307	-131 990	-163%	180 237	-32 134	-118%	263 948	59 964	-77%	130 262	30 702	-76%	316 552	46 915

Rapport d'activité



Annexe M: Suivi GMAO

Parkings	INTERVENTIONS SOLDÉES PAR LOT TECHNIQUE									
	Matériel de péage	Sécurité incendie	Télégestion	Communication	Ventilation	Electricité	Vidéosurveillance	Portails	Ascenseurs	TOTAL
Vallier	12	1	1	4	0	5	2	3	6	28
Total	12	1	1	4	0	5	2	3	6	28
<u>Matériel de péage:</u> Bornes d'entrée et sortie, lecteurs piétons, lecteurs de tickets, barrières, caisses automatiques <u>Sécurité incendie:</u> Blocs autonomes électrique de secours, extincteurs, colonnes sèches, bac à sables,RIA, PCF <u>Télégestion:</u> Matériel informatique, routeur, Wago, Flybox <u>Communication:</u> Interphonie, continuité des ondes radio, radio PTI, téléphonie <u>Ventilation:</u> Climatisation, traitement de l'air, ventilation/désenfumage <u>Electricité:</u> Alimentation générale, groupe électrogène, luminaire, distribution <u>Vidéosurveillance:</u> Caméras, stockeurs d'image <u>Portails:</u> Portes d'accès véhicules, portes automatiques, portes piétonnes <u>Ascenseurs:</u> Phonie ascenseurs, porte palières, boutons d'appel, équipements ascenseurs										

Annexe N : Fréquentation RTM

PARKING VALLIER-RECAPITULATIF DES ENTREES RTM 2020				
JANVIER	2057			
FEVRIER	1666			
MARS	1130			
AVRIL	262			
MAI	1133			
JUIN	1088			
JUILLET	1041			
AOÛT	803			
SEPTEMBRE	1546			
OCTOBRE	1241			
NOVEMBRE	1046			
DÉCEMBRE	911			
TOTAL	13924			



SAS SOCIETE DU PARK VALLIER

1 RUE JACQUES HENRI LARTIGUE

92130 ISSY LES MOULINEAUX

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

SOMMAIRE

	Pages
COMPTES ANNUELS	
- Bilan actif-passif	1 et 2
- Compte de résultat	3 et 4
- Annexe	5 à 18
DOSSIER DE GESTION	
- Détail des comptes bilan actif passif	19 à 22
- Détail Compte de résultat	23 à 25
DOSSIER FISCAL	
- Liasses 2050 à 2059-F	26 à 44
- Liasse 2065	45 et 46
- Liasse 2067	47
- Liasses intégration fiscale (filiale)	48 à 53

COEPTO

11 Rue Jean Rodier

31400 TOULOUSE

05.61.17.42.06

SAS SOCIETE DU PARK VALLIER

1 RUE JACQUES HENRI LARTIGUE

92130 ISSY LES MOULINEAUX

COMPTES ANNUELS

COEPTO

11 Rue Jean Rodier

31400 TOULOUSE

05.61.17.42.06

Reçu au Contrôle de légalité le 14 décembre 2021

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	4 742	2 710	2 032	2 710	677	25.00
	Autres immobilisations corporelles	6 934 133	1 985 262	4 948 871	5 085 660	136 789	2.69
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	100 000		100 000	100 000		
	Total II	7 038 875	1 987 972	5 050 903	5 188 369	137 467	2.65
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	242 859	8 049	234 810	157 506	77 305	49.08
	Autres créances	42 027		42 027	27 007	15 020	55.62
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	4 777		4 777	102 356	97 579	95.33
	Charges constatées d'avance (3)				109	109	100.00
	Total III	289 664	8 049	281 615	286 978	5 363	1.87
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	7 328 538	1 996 021	5 332 518	5 475 347	142 830	2.61

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

COEPTO

Reçu au Contrôle de légalité le 14 décembre 2021

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 600 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	600 000	600 000		
	Réserves Réserve légale Réserves statutaires ou contractuelles Réserves réglementées Autres réserves				
	Report à nouveau	1 313 904	1 373 855	59 951	4.36
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	30 702	59 951	29 248	48.79
	Subventions d'investissement Provisions réglementées	2 074 277	2 150 522	76 245	3.55
	Total I	1 391 075	1 436 618	45 542	3.17
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges	124 511	124 511		
	Total III	124 511	124 511		
DETTES (I)	Dettes financières Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts auprès d'établissements de crédit Concours bancaires courants Emprunts et dettes financières diverses	906 666 63 2 503 312	1 120 000 2 475 210	213 333 63 28 102	19.05 1.14
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales	107 036 41 496	31 955 28 384	75 081 13 112	234.96 46.19
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	1 720 2 410		1 720 2 410	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (I)	254 227	258 669	4 442	1.72
	Total IV	3 816 931	3 914 218	97 287	2.49
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	5 332 518	5 475 347	142 830	2.61

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

616 429

535 187

COEPTO

Reçu au Contrôle de légalité le 14 décembre 2021

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1 31/12/2019 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	535 677		535 677	523 067		12 610	2.41
Chiffre d'affaires NET	535 677		535 677	523 067		12 610	2.41
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			5 686	4 575		1 111	24.28
Autres produits			3 004	206		2 798	NS
Total des Produits d'exploitation (I)			544 367	527 848		16 519	3.13
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				535		535	100.00
Autres achats et charges externes *			216 586	207 660		8 927	4.30
Impôts, taxes et versements assimilés			60 070	60 359		289	0.48
Salaires et traitements							
Charges sociales							
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			192 557	189 470		3 086	1.63
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			8 049	5 686		2 363	41.55
Dotations aux provisions							
Autres charges			2 531	6 132		3 601	58.72
Total des Charges d'exploitation (II)			479 793	469 842		9 951	2.12
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			64 574	58 006		6 568	11.32
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COEPTO

Reçu au Contrôle de légalité le 14 décembre 2021

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2020	12	31/12/2019	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)		224		224		
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V		224		224		
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)		110 340		73 634	36 706	49.85
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI		110 340		73 634	36 706	49.85
2. Résultat financier (V-VI)		110 116		73 410	36 706	50.00
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)		45 542		15 405	30 138	195.64
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital		76 245		75 355	889	1.18
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII		76 245		75 355	889	1.18
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII						
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		76 245		75 355	889	1.18
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
Total des produits (I+III+V+VII)		620 835		603 427	17 409	2.88
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)		590 133		543 476	46 657	8.58
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)		30 702		59 951	29 248	48.79

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

74 180 31 864
COEPTO

Reçu au Contrôle de légalité le 14 décembre 2021

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 5 332 518 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 535 677 Euros et dégageant un bénéfice de 30 702 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La pandémie du covid -19 a eu un impact significatif sur la situation financière et les résultats du groupe Q-Park.

L'Autorité des normes comptables dans sa note du 18 mai 2020 recommande pour la présentation de l'information deux approches : l'approche dite " ciblée " et l'approche dite " d'ensemble ".

Le groupe a retenu l'approche dite ciblée pour déterminer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sa situation financière.

Conditions particulières de l'activité pendant cette période :

Les sites sont restés ouverts pour respecter les obligations de délégation de service public. Aucune ville n'a effectué de demande de fermeture et cela quel que soient les différentes phases sanitaires du Covid.

Le service public a donc été maintenu tout en assurant la sécurité de nos clients et de nos collaborateurs via un guide sanitaire complet. Une communication régulière a été instaurée avec nos donneurs d'ordre et nos partenaires sociaux durant toute l'année.

Notre centre de télésurveillance a fonctionné normalement pour permettre également le bon fonctionnement de nos parkings. Une cellule de gestion de crise a été mise en œuvre pour permettre le bon pilotage de l'ensemble.

Des mesures commerciales spécifiques ont été proposées pour les parkings à proximités des centres hospitaliers.

Des actions ont été mises en œuvre notamment au sein de la société du groupe porteuse des salariés afin d'adapter les structures aux flux et de minimiser les impacts de la crise sanitaire en appliquant les mesures gouvernementales proposées :

- le recours à l'activité partielle pendant la phase du Covid 1 et du Covid 2
- le report d'échéances fiscales et sociales principalement durant la phase du Covid 1
- le recours au télétravail notamment pour le personnel rattaché au siège reste la norme depuis le début de la crise

Le groupe n'a pas eu recours au PGE.

Les impacts financiers liés au Covid ont bien été comptabilisés en résultat courant et

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

non pas en résultat exceptionnel.

L'évènement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus :

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2020 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

A ce jour, nous ne pouvons pas évaluer de manière précise l'impact de la continuité de la crise sur les perspectives d'avenir.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes annuels de l'exercice clos ont été établis et présentés conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, aux principes comptables généralement admis et en application des conventions générales et des adaptations professionnelles notamment le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 et ses modifications ultérieures.

Dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les éléments corporels et incorporels sont évalués :

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

- à leur coût d'acquisition, qui correspond au prix d'achat et aux frais accessoires, hors frais d'acquisition,
- ou à leur coût de production, hors intérêts des emprunts dédiés à cette production.

Les frais accessoires non représentatifs d'une valeur vénale sont portés directement en charges sur l'exercice.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire, en fonction de la durée de vie prévue dans les tableaux ci-dessous.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire des immobilisations est inférieure à leur valeur nette comptable.

Depuis le nouveau règlement CRC 2004-06, les coûts de montage d'emprunt ne sont plus capitalisés mais ont incorporés dans les immobilisations. Ils sont étalés sur la durée résiduelle du contrat de concession.

Les immobilisations corporelles sont essentiellement constituées:

- des matériels d'exploitation mis à la disposition des parkings en concession (compteuses, matériels de péages...)
- des matériels d'entretien (auto laveuses, aspirateurs...)

Les durées les plus généralement retenues sont les suivantes :

Agencements et aménagements	de 8ans à 15ans
Installations techniques	de 8ans à 30ans
Matériel et outillage industriel	de 8ans à 10ans
Matériel de bureau et informatique	de 3ans à 5ans
Mobilier	de 5ans à 10ans

Les immobilisations incorporelles sont essentiellement composées :

Néant.

Immobilisations en cours

Néant

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances sont dépréciées par voie de provision afin de tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Les clients particuliers représentant un volume important de factures individuellement non significatives, une analyse statistique a été conduite, la règle suivante est appliquée :

- créance supérieure à 6 mois de retard : 50% du montant HT provisionné
- créance supérieure à 12 mois de retard: 100% du montant HT provisionné

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Stocks

Néant.

Traitement des subventions

La subvention d'équipement est enregistrée dans les capitaux propres quand elle est destinée à acquérir ou produire des valeurs immobilisées. Elle est amortie sur la durée de la concession dans un compte de produit exceptionnel.

Provisions

Elles sont constituées dès lors qu'il existe un risque probable de sortie de ressource sans contreparties attendues.

Elles sont revues à chaque date d'établissement des comptes et ajustées pour refléter la meilleure estimation à cette date.

Les reprises de provisions non utilisées concernent des risques de l'activité courante et sont relatives à des provisions excédentaires ou à des provisions faisant face à des risques disparus.

Une provision de gros entretien et de renouvellement des immobilisations est comptabilisée afin de répondre aux engagements donnés par la Société, à la ville de Marseille, dans le cadre du contrat de DSP pour la construction et l'exploitation du parc Vallier.

La provision est constituée à partir des sommes indiquées dans l'annexe VI du contrat de DSP, soit 777.800 € (valeur 2008). Cette somme est ensuite indexée selon l'indice de l'INSEE à la construction et selon le rythme fixé dans l'annexe 6.

La Direction de l'Entreprise estime que le détail des travaux d'entretien et de renouvellement, indiqué dans l'annexe 6 servent à déterminer le montant global à doter pour couvrir les dépenses à venir et ne doit pas être prise poste par poste.

La reprise de cette provision est constituée par l'ensemble des investissements de gros entretien et de renouvellement réalisés. Pour l'année 2018, les travaux de remise en état du mur Végétal (66.500 €) et de l'installation de Lampes LED (10.604 €) ont donc été pris en compte dans le calcul de la provision. Le cumul des travaux réalisés au 31/12/2018 s'élève donc à 117.544 €. Bien que légèrement supérieure au calcul de la provision (186.873 €), aucune reprise n'a été constatée.

La provision de gros entretien et de renouvellement au 31/12/2020 est donc suffisante pour couvrir les dépenses à venir.

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 5 500 euros.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Consolidation

Les comptes annuels de la société sont inclus, suivant la méthode de l'intégration globale, dans le périmètre de consolidation de la société BYZANTIUM MIDCO.

Intégration fiscale

Néant.

Transactions parties liées

Au cours de l'exercice, il n'a été conclu aucune convention avec les parties liées au sens R.123-199-1 du Code du commerce, d'un montant significatif et à des conditions qui n'auraient pas été des conditions normales de marché.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	4 742		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	6 935		
Emballages récupérables et divers	6 872 108		55 090
TOTAL	6 883 785		55 090
Prêts, autres immobilisations financières	100 000		
TOTAL	100 000		
TOTAL GENERAL	6 983 785		55 090

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			4 742	4 742
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			6 935	6 935
Emballages récupérables et divers			6 927 198	6 927 198
TOTAL			6 938 875	6 938 875
Prêts, autres immobilisations financières			100 000	100 000
TOTAL			100 000	100 000
TOTAL GENERAL			7 038 875	7 038 875

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	2 032	677		2 710
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	5 429	1 387		6 816
Emballages récupérables et divers	1 787 955	190 492		1 978 447
TOTAL	1 795 415	192 557		1 987 972
TOTAL GENERAL	1 795 415	192 557		1 987 972

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal. techniques matériel outillage indus.	677				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 387				
Emballages récupérables et divers	190 492				
TOTAL	192 557				
TOTAL GENERAL	192 557				

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Renouvellement des immobilisations	124 511				124 511
TOTAL	124 511				124 511

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	5 686	8 049	5 686		8 049
TOTAL	5 686	8 049	5 686		8 049
TOTAL GENERAL	130 198	8 049	5 686		132 560
Dont dotations et reprises d'exploitation		8 049	5 686		

La provision de renouvellement est calculée avec un taux de référence basé sur l'évolution de l'indice d'INSEE à la construction.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	100 000		100 000
Autres créances clients	242 859	242 859	
Taxe sur la valeur ajoutée	19 689	19 689	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	3 740	3 740	
Divers état et autres collectivités publiques	17 321	17 321	
Débiteurs divers	1 278	1 278	
TOTAL	384 886	284 886	100 000

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	63	63		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	906 666	213 333	693 333	
Emprunts et dettes financières divers	2 844	2 844		
Fournisseurs et comptes rattachés	107 036	107 036		
Taxe sur la valeur ajoutée	41 496	41 496		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 720	1 720		
Groupe et associés	2 500 467	150 467		2 350 000
Autres dettes	2 410	2 410		
Produits constatés d'avance	254 227	97 058	26 993	130 176
TOTAL	3 816 931	616 429	720 326	2 480 176
Emprunts remboursés en cours d'exercice	213 333			

Etat des créances :

Le poste taxe sur la valeur ajoutée comprend 1 930 euros de compte courant groupe

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Parts sociales	100.0000	6 000			6 000

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	12 010
Autres créances	17 321
Total	29 331

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Détail des produits à recevoir

	Montant
Clients Factures à établir	12 010
CET Dégrevement	17 321
Total	29 331

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 629
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 660
Total	8 289

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Détail des charges à payer

	Montant
Honoraires audit Factures non parvenues	3 300
Loyers et redevances Factures non parvenues	2 360
Intérêts courus sur emprunt	2 629
Total	8 289

Charges et produits constatés d'avance

Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	254 227
Total	254 227

Les produits constatés d'avance sont composés de vente de places de parkings en amodiation sur une durée de 38 ans, allant jusqu'au 14/03/2048. Le produit de la vente est étalé linéairement sur la durée totale du contrat.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Détail des charges constatées d'avance

Détail des produits constatés d'avance

(Code du Commerce Art. R 123-189)

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Amodiataires	163 917		
Abonnement automatique	90 249		
Divers	61		
Total	254 227		

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par un effet de commerce
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Emprunts et dettes financières diverses	2 500 467		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	101 376		
Créances fiscales	1 931		

Variation des capitaux propres

Capitaux propres à la clôture de l'exercice N-1 avant affectations	1 436 618
Affectation de résultat à la situation nette de l'AGO	59 951-
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice N	1 376 667
Apports recus avec effets rétroactif à l'ouverture de l'exercice N	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs	1 376 667
Variation en cours d'exercice	
Variation des primes, réserves, report à nouveau	59 951
Variations des provisions réglementées et subventions d'équipement	76 245-
Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice N avant AGO	1 360 373
VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE	16 294-
dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice	0
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE HORS OPERATIONS DE STRUCTURE	16 294-

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation du chiffre d'affaires net

(PCG Art. 831-2/14)

Répartition par secteur d'activité	Montant
Prestations de services	535 677
Total	535 677

Résultat d'exploitation

Ce poste comprend 187 284 euros de charges concernant les entreprises liées.

Ce poste ne comprend pas de produits concernant les entreprises liées.

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	128 118	224
Dont entreprises liées	74 180	

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

(PCG Art. 531-2/9)

	Montant garanti
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	906 667
Total	906 667

Détail des dettes garanties par des sûretés réelles

Emprunt du : 05/12/2015
 Montant initial de cette garantie : 2 000 000
 Montant restant dû en capital : 906 667
 Date de fin d'échéance de la garantie : 05/04/2025

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Néant.

Engagements reçus

Avals cautions accordés	100 000
Total	100 000

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14; PCG Art.531-2/9)

Néant

Accroissements et allègements dette future d'impôt

(PCG Art. 831-2/19, Art. 832-12 et Art. 832-13)

Nature des différences temporaires	Montant
Accroissements	
Autres :	
- Amortissements frais financiers	107 262
Total des accroissements	107 262
Déficits reportables	1 308 805

Identité des sociétés mères consolidant les comptes

(PCG Art. 831-3)

Dénomination sociale	Forme	Capital	Siège social
BYZANTIUM MIDCO	BV		OVERSCHIESTRAAT MIDCO 1062 XD AMSTERDAM

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- Quote part de subventions virée au résul	76 245	77700000
Total	76 245	

Transferts de charges

(PCG Art. 831-2/13)

Néant

Tableau des résultats de la société au cours des 5 derniers exercices

(Code du Commerce Art. R 225-102)

	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	600 000	600 000	600 000	600 000	600 000
Nbre des actions ordinaires existantes	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000
Nbre des actions à dividendes prioritaires existantes					
Nbre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	363 845	408 644	461 461	523 067	535 677
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	42 195	97 472	159 129	250 532	225 621
Impôts sur les bénéfices					
Participation des salariés au titre de l'exercice		68-			
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	65 152-	130 496-	32 062-	59 951	30 702
Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	7.03	16.26	26.52	41.76	37.60
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	10.86-	21.75-	5.34-	9.99	5.12
Dividende distribué à chaque action					
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice					
Montant de la masse salariale de l'exercice					
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice					

SAS SOCIETE DU PARK VALLIER

1 RUE JACQUES HENRI LARTIGUE

92130 ISSY LES MOULINEAUX

DOSSIER DE GESTION

COEPTO

11 Rue Jean Rodier

31400 TOULOUSE

05.61.17.42.06

Reçu au Contrôle de légalité le 14 décembre 2021

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2020 12	31/12/2019 12	Euros	%
INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATERIEL ET OUTILLAGE INDUSTRIELS	2 032	2 710	677	25.00
21549000 Autres matériels d'exploitatio	4 742	4 742		
28154900 Amt. autres matériel d'exploit	2 710	2 032	677	33.33
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 948 871	5 085 660	136 789	2.69
21830000 Mat de bureau & informatique	6 935	6 935		
22500000 DSP - Bâtiments professionnels	6 592 157	6 592 157		
22512000 DSP - Inst générale agencement	170 882	170 882		
22513000 DSP - Intraparc	12 915		12 915	
22517000 DSP - Installation vidéo inter	6 804	6 804		
22519000 DSP - Signalitiques & caissons	1 391	1 391		
22520000 DSP - Travaux Electricité & éc	17 860	17 860		
22521000 DSP - Autres installations	15 098	5 687	9 411	165.48
22527000 DSP - Autres Agencts, Amenagts	74 408	74 408		
22810000 DSP - Mat péage & contrôle ac	35 683	2 918	32 765	NS
28183000 Amt. Mat de bureau & informati	6 816	5 429	1 387	25.55
28250000 Amt. parking mis en conces DSP	1 877 083	1 703 770	173 313	10.17
28251000 Amt. Instal & agencet conces DS	98 129	83 080	15 049	18.11
28252000 Amt. équip. mis en concess DSP	3 235	1 105	2 130	192.81
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	100 000	100 000		
27610000 Autres immobilisations financi	100 000	100 000		
Total II	5 050 903	5 188 369	137 467	2.65
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	234 810	157 506	77 305	49.08
41110000 Clients	230 850	163 970	66 880	40.79
41810000 FAE clients exploit.	12 010		12 010	
41199999 Clients créditeurs		778	778	100.00
49100000 Prov. dép. des comptes clients	8 049	5 686	2 363	41.55
AUTRES CREANCES	42 027	27 007	15 020	55.62
40110000 Fourn. Exploitation	1 278		1 278	
40151900 Fourn. Expl honoraires		1 870	1 870	100.00
44562300 TVA s/immo décaiss en att. 20%	287		287	
44565100 TVA s/décaiss en attente 20%	16 921	3 923	12 999	331.36
44567000 Crédit de TVA		2 051	2 051	100.00
44583000 TVA consolidée Groupe QPH	1 931		1 931	
44586100 TVA s/fact. non parvenue expl	550	937	387	41.33
44715000 Taxe CET	3 740		3 740	
44821000 Prov. Taxe CET	17 321	17 540	219	1.25
45120000 C/CT Recette/dépense GRP Franc		686	686	100.00
DISPONIBILITES	4 777	102 356	97 579	95.33
51111000 CB à l'encaissement	272	352	80	22.81
51112000 GR à l'encaissement	51	27	24	91.32
51119000 CB Web + QP Résa à l'encaissem	123	1 562	1 438	92.11
51215100 Banques hors cash-pool	2 178	96 345	94 167	97.74
53000000 Caisse parcs Espèces	2 017	3 955	1 938	48.99
53010000 Caisse coffre parcs	136	116	20	17.65
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		109	109	100.00
48600000 CCA - Autres		109	109	100.00

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Total III	281 615	286 978	5 363	1.87
TOTAL GENERAL	5 332 518	5 475 347	142 830	2.61

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2020	12	31/12/2019	12	Euros	%
CAPITAL	600 000		600 000			
10130000 Capital Social	600 000		600 000			
REPORT A NOUVEAU	1 313 904		1 373 855		59 951	4.36
11900000 Report à nouveau déficitaire	1 313 904		1 373 855		59 951	4.36
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	30 702		59 951		29 248	48.79
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	2 074 277		2 150 522		76 245	3.55
13114000 Subvention d'investissement	2 900 000		2 900 000			
13914000 Subvent. invest. Q/P résultat	825 723		749 478		76 245	10.17
Total I	1 391 075		1 436 618		45 542	3.17
PROVISIONS POUR CHARGES	124 511		124 511			
15600000 Prov. renouvellement des immo.	124 511		124 511			
Total III	124 511		124 511			
EMPRUNTS AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT	906 666		1 120 000		213 333	19.05
16400000 Emprunts externes HG	906 666		1 120 000		213 333	19.05
CONCOURS BANCAIRES COURANTS	63				63	
51215000 Banques dans Cash-Pool	63				63	
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	2 503 312		2 475 210		28 102	1.14
16550000 Cautions sur badges	215		215			
16880000 Intérêts courus sur emprunts	2 629		2 629			
45115000 Emprunts GRP France	2 350 000		2 472 365		122 365	4.95
45115500 C/CT s/European Cash Pool	148 507				148 507	
45120000 C/CT Recette/dépense GRP Franc	1 960				1 960	
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	107 036		31 955		75 081	234.96
40110000 Fourn. Exploitation			3 097		3 097	100.00
40600000 Fournisseurs GRP	101 376		20 874		80 503	385.66
40810000 FNP exploit.			120		120	100.00
40820000 FNP S/Loyer & Redev	2 360		2 360			
40824000 FNP autres coûts de batiments			2 205		2 205	100.00
40825000 FNP hono audit, avocat & autre	3 300		3 300			
DETTES FISCALES ET SOCIALES	41 496		28 384		13 112	46.19
44572500 TVA s/encaiss en attente 20%	39 494		28 384		11 110	39.14
44587100 TVA s/fact. à établir expl	2 002				2 002	
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	1 720				1 720	
40410000 Fourn. s/immos	1 720				1 720	
AUTRES DETTES	2 410				2 410	
41190000 Règlement client à identifier	1 596				1 596	
41199900 Clients créiteurs	815				815	
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	254 227		258 669		4 442	1.72
48700000 PCA amodiataires	163 917		170 665		6 748	3.95
48710000 PCA divers	61				61	
48710100 PCA abonnements automatique	90 249		88 004		2 245	2.55

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2020 12	31/12/2019 12	Euros	%
Total IV	3 816 931	3 914 218	97 287	2.49
TOTAL GENERAL	5 332 518	5 475 347	142 830	2.61

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2020	12	31/12/2019	12	Euros	%
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	535	677	523	067	12 610	2.41
70601000 Pds de cession amodiation	6	748	6	730	18	0.27
70613900 CA Horaires ajustements (PMS)	1	055	85		970	NS
70614000 Chèques horaires (PMS)	100		225		325	144.54
70614100 CA Q-Park résa	8	833			8 833	
70614300 Espèces Horaires (PMS)	7	177	12	237	5 060	41.35
70614400 Cartes CB / VISA / Mastercard	87	971	112	484	24 513	21.79
70614500 Cartes GR Total	7	536	7	957	421	5.29
70615100 Abonnés 7*24 (c2c)	377	444	339	455	37 989	11.19
70615400 Abonnement bureau (c2c)	26	003	17	681	8 323	47.07
70615900 Autres Recettes Horaire divers	10	086	21	924	11 837	53.99
70616600 Remises sur Abonnement (c2c)	419		849		430	50.65
70617100 Abonnement manuel divers	104		2	213	2 316	104.69
70641000 Carte perdue (c2c)	167		333		167	50.00
70643100 Charges locatives amodia (c2c)	3	079	3	042	36	1.20
Chiffre d'affaires NET	535	677	523	067	12 610	2.41
REPRISES SUR DEPRECIATIONS, PROV. (ET AMORT.), TRANSF.DE CHARGES	5	686	4	575	1 111	24.28
78160000 Rep prov. créances douteuses	5	686	4	575	1 111	24.28
AUTRES PRODUITS	3	004	206		2 798	NS
75800000 Produits divers gestion	2		6		4	70.95
75811000 Frais de Résiliation (c2c)	120		200		80	40.00
75861600 Rbt d'assurances	2	882			2 882	
Total des Produits d'exploitation	544	367	527	848	16 519	3.13
VARIATION DE STOCK (MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEM.)			535		535	100.00
60320000 Variation Stk - autres approv			535		535	100.00
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	216	586	207	660	8 927	4.30
60610000 Eau	1	837	3	682	5 520	149.89
60611000 Electricité			12	726	12 726	100.00
60631000 Petit matériel & outillage			156		156	100.00
60680000 Fournitures diverses			879		879	100.00
61120000 Sous-traitance & prestations H			79	227	79 227	100.00
61122000 Charge s/Ct expl QPF _/_ - GRP	106	846			106 846	
61123000 Mission Direct & Ass QPF - GRP	68	453			68 453	
61125000 Sous-traitance QCR - GRP	7	344			7 344	
61126000 Sous-traitance ADV - GRP	4	641			4 641	
61142300 Transport de fonds & Comptage	100		1	149	1 249	108.71
61354000 Location matériel de bureau	189		371		182	49.12
61522000 Nettoyage s/traité (contract.)			220		220	100.00
61523200 Entretien portails & clôtures	60		503		443	88.08
61523600 Entretien espaces verts	4	700	6	200	1 500	24.19
61551200 Entretien autolaveuses			1	106	1 106	100.00
61552500 Entretien inst électriques			2	639	2 639	100.00
61552800 Entretien protection incendie			1	504	1 504	100.00
61553000 Entretien signalétique			338		338	100.00
61553300 Entretien sono-vidéo			1	351	1 351	100.00
61560000 Maint. informatique			2	033	2 033	100.00
61562200 Maint. matériel de péage	7	232	723		6 508	899.99
61562400 Maint. ascenseurs			2	760	2 760	100.00
61562500 Maint. installations électriqu			1	386	1 386	100.00

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2020	12	31/12/2019	12	Euros	%
61562600 Maint. Ventilation / Climatisa			1 128		1 128	100.00
61562800 Maint. protection incendie			2 673		2 673	100.00
61563100 Maint. fosses, canal, pompes			1 418		1 418	100.00
61563200 Maint. portails & clôtures		109	980		871	88.86
61563300 Maint. sono-vidéo			318		318	100.00
61596000 Sinistres RC (indemnité versée)			1 180		1 180	100.00
61610000 Assurances RC		2 439	7 718		5 279	68.40
61625000 Assurance DB + PE + DO		7 243			7 243	
61810000 Documentation générale			184		184	100.00
62110000 Personnel intérimaire			10 553		10 553	100.00
62140000 Personnel détaché ou prêté - G			49 887		49 887	100.00
62220000 Commissions s/Ventes SMS,..			58		58	100.00
62261200 Honoraires CAC		5 500	5 500			
62270000 Frais d'actes & de contentieux			993		993	100.00
62370000 Communication externe			422		422	100.00
62372000 Commissions Q-Park Résa		1 767			1 767	
62654300 Téléphone fixes		253	1 570		1 316	83.87
62654500 Téléphone portables			127		127	100.00
62655000 Télécommunications informatiqu			2 233		2 233	100.00
62781000 Comm. bancaires (CB, Amex,GR,..		498	828		330	39.82
62782000 Frais bancaires autres		1 250	936		313	33.44
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES		60 070	60 359		289	0.48
63511000 CET (CFE+CVAE+Plaft)		11 592	12 122		530	4.37
63512000 Taxes foncières		48 478	48 237		241	0.50
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS		192 557	189 470		3 086	1.63
68110000 DAP immo incorporelles (IFA)			187 406		187 406	100.00
68110100 DAP immo incorp s/constr		190 492			190 492	
68118300 DAP mat/mob de bureau & info		2 064	2 064			
DOTATIONS AUX DEPRECIATIONS SUR ACTIF CIRCULANT		8 049	5 686		2 363	41.55
68174000 Prov. pour clients douteux		8 049	5 686		2 363	41.55
AUTRES CHARGES		2 531	6 132		3 601	58.72
65100000 Redevances FIXE		2 388	2 360		28	1.21
65410000 Pertes créances irrécouv exerc		138	3 745		3 607	96.31
65800000 Charges diverses gestion		4	27		23	83.61
Total des Charges d'exploitation		479 793	469 842		9 951	2.12
Résultat d'exploitation		64 574	58 006		6 568	11.32
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES		224	224			
76801500 Pénalités de retard		224	224			
Total des Produits financiers		224	224			
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES		110 340	73 634		36 706	49.85
66110000 Intérêts emprunt & dette autre		36 161	41 770		5 610	13.43
66150000 Intérêts dettes C/CT sté lié		74 180			74 180	
66162000 Autres charges d'intérêt			31 864		31 864	100.00

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Total des Charges financières	110 340	73 634	36 706	49.85
Résultat financier	110 116	73 410	36 706	50.00
Résultat courant avant impôts	45 542	15 405	30 138	195.64
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS EN CAPITAL 77700000 Subv invest virées au résultat	76 245	75 355	889	1.18
	76 245	75 355	889	1.18
Total des Produits exceptionnels	76 245	75 355	889	1.18
Résultat exceptionnel	76 245	75 355	889	1.18
Total des produits	620 835	603 427	17 409	2.88
Total des charges	590 133	543 476	46 657	8.58
Bénéfice ou perte (Produits - Charges)	30 702	59 951	29 248	48.79

SAS SOCIETE DU PARK VALLIER

1 RUE JACQUES HENRI LARTIGUE

92130 ISSY LES MOULINEAUX

DOSSIER FISCAL

COEPTO

11 Rue Jean Rodier

31400 TOULOUSE

05.61.17.42.06

Reçu au Contrôle de légalité le 14 décembre 2021

Désignation de l'entreprise : SAS SOCIETE DU PARK VALLIER		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 1 2	
Adresse de l'entreprise 1 RUE JACQUES HENRI LARTIGUE		92130 ISSY LES MOULINEAUX	
Durée de l'exercice précédent* 1 2			
Numéro SIRET* 5 0 3 7 5 1 1 1 7 0 0 0 3 0		Néant ☐ *	
		Exercice N clos le, 3 1 1 2 2 0 2 0	
		N-1 3 1 1 2 2 0 1 9	
		Brut 1	
		Amortissements, provisions 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
Frais d'établissement *		AB	
Frais de développement *		CX	
Concessions, brevets et droits similaires		AF	
Fonds commercial (1)		AH	
Autres immobilisations incorporelles		AJ	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL	
Terrains		AN	
Constructions		AP	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	
Autres immobilisations corporelles		AT	
Immobilisations en cours		AV	
Avances et acomptes		AX	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS	
Autres participations		CU	
Créances rattachées à des participations		BB	
Autres titres immobilisés		BD	
Prêts		BF	
Autres immobilisations financières*		BH	
TOTAL (II)		BJ	
Matières premières, approvisionnements		BL	
En cours de production de biens		BN	
En cours de production de services		BP	
Produits intermédiaires et finis		BR	
Marchandises		BT	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	
Autres créances (3)		BZ	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD	
Disponibilités		CF	
Charges constatées d'avance (3)*		CH	
TOTAL (III)		CJ	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW	
Primes de remboursement des obligations (V)		CM	
Ecart de conversion actif* (VI)		CN	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	
Clause de réserve de propriété :*		(3) Part à plus d'un an : CR	
Immobilisations :		Stocks :	
		Créances :	

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans le guide n° 2022

En Euros.

Reçu au Contrôle de légalité le 14 décembre 2021

Désignation de l'entreprise : SAS SOCIETE DU PARK VALLIER

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :6.0.0...0.0.0.....)	DA	600 000	600 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	(1 313 904)	(1 373 855)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	30 702	59 951
	Subventions d'investissement	DJ	2 074 277	2 150 522
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	1 391 075	1 436 618
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ	124 511	124 511
	TOTAL (III)	DR	124 511	124 511
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	906 730	1 120 000
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	2 503 312	2 475 210
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	107 036	31 955
	Dettes fiscales et sociales	DY	41 496	28 384
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	1 720	
	Autres dettes	EA	2 410	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	254 227	258 669
	TOTAL (IV)	EC	3 816 931	3 914 218
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	5 332 518	5 475 347
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	616 429	535 187
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	63	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS SOCIETE DU PARK VALLIER

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N						Exercice (N-1)	
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC				
	Production vendue biens* services*	FD		FE		FF				
		FG	535 677	FH		FI	535 677	523 067		
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	535 677	FK		FL	535 677	523 067		
	Production stockée*					FM				
	Production immobilisée*					FN				
	Subventions d'exploitation					FO				
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	5 686	4 575		
	Autres produits (I) (11)					FQ	3 004	206		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	544 367	527 848	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS				
	Variation de stock (marchandises)*					FT				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		535		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	216 586	207 660		
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	60 070	60 359		
	Salaires et traitements*					FY				
	Charges sociales (10)					FZ				
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	{ - dotations aux amortissements*			GA	192 557	189 470		
			{ - dotations aux provisions			GB				
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	8 049	5 686	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD				
	Autres charges (12)					GE	2 531	6 132		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	479 793	469 842	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	64 574	58 006	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ				
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	224	224		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM				
	Différences positives de change					GN				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO				
	Total des produits financiers (V)						GP	224	224	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ				
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	110 340	73 634		
	Différences négatives de change					GS				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT				
	Total des charges financières (VI)						GU	110 340	73 634	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(110 116)	(73 410)		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(45 542)	(15 405)		

Désignation de l'entreprise : SAS SOCIETE DU PARK VALLIER

Néant ☐ *

		Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	76 245	75 355	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	76 245	75 355	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH			
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	76 245	75 355	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	620 835	603 427	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	590 133	543 476	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	30 702	59 951	
RENOVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY			
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG			
	(3) Dont { - Crédit bail mobilier *	HP			
	{ - Crédit bail immobilier	HQ			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	74 180	31 864	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC			
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD			
	(9) Dont transferts de charges	A1			
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5			
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	2 388	2 360	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6			
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8			
	obligatoires	A9			
	dont cotisations Madelin	A7			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N			
		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
Quote part de subventions virée au résultat				76 245	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
		Charges antérieures		Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS SOCIETE DU PARK VALLIER

</

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

En Euros.

Reçu au Contrôle de légalité le 14 décembre 2021

Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 2 0

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS SOCIETE DU PARK VALLIER

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]	
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)		
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4			
1	Concessions, brevets et droits similaires	1	2	3	4	5	6
2	Fonds commercial						
3	Terrains						
4	Constructions						
5	Installations techniques mat. et out. industriels						
6	Autres immobilisations corporelles						
7	Immobilisations en cours						
8	Participations						
9	Autres titres immobilisés						
10	TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

-	
=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS SOCIETE DU PARK VALLIER

Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE		PF		PG		PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ	2 032	QA	677	QB		QC	2 710
Autres	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG	
immobilisations	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	5 429	QM	1 387	QN		QO	6 816
	Emballages récupérables et divers	QP	1 787 955	QR	190 492	QS		QT	1 978 447
	TOTAL III	QU	1 795 415	QV	192 557	QW		QX	1 987 972
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		ØN	1 795 415	ØP	192 557	ØQ		ØR	1 987 972

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel			Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissement	M9	N1		N2			N3	N4		N5			N6
TOTAL I													
Autres immob. incorporelles	N7	N8		P6			P7	P8		P9			Q1
TOTAL II													
Terrains	Q2	Q3		Q4			Q5	Q6		Q7			Q8
Constructions	Sur sol propre	R1		R2			R3	R4		R5			R6
	Sur sol d'autrui	R7		R8			S1	S2		S3			S4
	Inst.gales.agenc et am.des const.	S5		S6			S7	S8		T1			T2
	Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4			T5	T6		T7			T8
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales.agenc am. divers	U1		U2			U3	U4		U5			U6
	Matériel de transport	U8		U9			V1	V2		V3			V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7			V8	V9		W1			W2
	Emballages récup.et divers	W4		W5			W6	W7		W8			W9
TOTAL III	X2	X3		X4			X5	X6		X7			X8
Frais d'acquisition de titres de participations	NL						NM						NO
TOTAL IV													
Total général (I+II+III+IV)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW			Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY				Total général non ventilé (NW - NY)		NZ	

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

En Euros.

Reçu au Contrôle de légalité le 14 décembre 2021

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS SOCIETE DU PARK VALLIER

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
TOTAL I		3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II		5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	02	03	04
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisa- tions financières(1)*	06	07	08
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III		7B	TY	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	UB	UD
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	UF	
		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS SOCIETE DU PARK VALLIER										Néant ☐ *				
CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				UL			UM			UN			
	Prêts (1) (2)				UP			UR			US			
	Autres immobilisations financières				UT	100 000		UV			UW	100 000		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA									
	Autres créances clients				UX	242 859		242 859						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie *				UO									
	Provision pour dépréciation antérieurement constituée *				ZI									
	Personnel et comptes rattachés				UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM									
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	19 689		19 689						
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN	3 740		3 740						
		Divers			VP	17 321		17 321						
	Groupe et associés (2)				VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	1 278		1 278						
	Charges constatées d'avance				VS									
TOTAUX				VT	384 886		VU	284 886		VV	100 000			
RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice			VD									
		des - Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE									
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				VF								
CADRE B			ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4			
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y											
Autres emprunts obligataires (1)			7Z											
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	63		63								
	à plus de 1 an à l'origine		VH	906 666		213 333		693 333						
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A	2 844		2 844								
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	107 036		107 036								
Personnel et comptes rattachés			8C											
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D											
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E											
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	41 496		41 496								
	Obligations cautionnées		VX											
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ											
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J	1 720		1 720								
Groupe et associés (2)			VI	2 500 467		150 467				2 350 000				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	2 410		2 410								
Dettes représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			ZZ											
Produits constatés d'avance			8L	254 227		97 058		26 993		130 176				
TOTAUX			VY	3 816 931		VZ	616 429		720 326		2 480 176			
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ			(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL					
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	213 333		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS SOCIETE DU PARK VALLIER

Néant ☐ *

I RÉINTEGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Charges non admises en déduction du résultat fiscal

Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés

Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)

WD

Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles

WE

3 931

Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)

WF

Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)

WG

Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option

RA

Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)

RB

Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)

WI

Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)

XX

Amendes et pénalités

WJ

Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)

XZ

Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*

Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)

Quote-part

Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.

WL

Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI

L7

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées

Moins-values nettes à long terme

- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'IR)

- imposées au taux de 0 %

Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *

- Plus-values nettes à court terme

- Plus-values soumises au régime des fusions

Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)

Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé

DONT *

Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)

SU

Zones d'entreprises * (activité exonérée)

SW

Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (Art.209C)

SX

Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro

M8

Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage

Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage

TOTAL I

II DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E *

Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réinté. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées

Plus-values nettes à long terme

- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR)

- imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007)

- imposées aux taux de 19 %

- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures

- imputées sur les déficits antérieurs

Autres plus-values imposées au taux de 19 %

Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*

Régime des sociétés mères et des filiales *

Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations

2A

Produit net des actions et parts d'intérêts :

Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)

Mesures d'incitation

Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.

Majoration d'amortissement *

Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)

K9

Entreprises nouvelles 44 sexies

L2

Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)

L5

Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)

L6

Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)

K3

Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)

PA

Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et octies A)

OV

Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)

1F

Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)

XC

Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)

PP

Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)

PB

Z. de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)

PC

Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)

Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)

Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)

X9

Créance dégelée par le report en arrière du déficit

ZI

Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage

TOTAL II

III RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables

bénéfice (I moins II)

XI

34 633

déficit (II moins I)

Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*

ZL

Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*

RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)

XN

0

XO

Cegid Group

En Euros.

Reçu au Contrôle de légalité le 14 décembre 2021

Désignation de l'entreprise : <u>SAS SOCIETE DU PARK VALLIER</u>				Néant ☐ *	
I SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	1 343 438
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	34 633
Déficits reportables (différence K4 - K5)				K6	1 308 805
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	1 308 805
II INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PA ER CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI dotations de l'exercice				ZT	
III PROVISIONS ET CHARGES A PA ER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler, sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *			ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *					
			8X	8Y	
			8Z	9A	
			9B	9C	
Provisions pour dépréciation *					
			9D	9E	
			9F	9G	
			9H	9J	
Charges à payer					
			9K	9L	
			9M	9N	
			9P	9R	
			9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)			YN	YO	
à reporter au tableau 2058-A :			↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSEQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : <u>SAS SOCIETE DU PARK VALLIER</u>										Néant ☐ *											
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	(1373855)	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB														
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	59 951		- Autres réserves	ZD															
	Prélèvements sur les réserves	OE			Dividendes	ZE															
					Autres répartitions	ZF															
	TOTAL I	OF	(1313904)		Report à nouveau	ZG	(1 313 904)														
					(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)					TOTAL II		ZH	(1 313 904)								
RENSEIGNEMENTS DIVERS																					
										Exercice N :		Exercice N-1 :									
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier	précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail			J7		YQ														
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR														
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS														
DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance						YT	187 184	80 376												
	- Locations, charges locatives et de copropriété	dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois			J8	189	XQ	189	371												
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU		60 440												
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	5 500	6 493												
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV		58												
	- Autres comptes	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			ES		ST	23 713	59 921												
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	216 586	207 660												
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						YW	11 592	12 122												
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés				ZS		9Z	48 478	48 237												
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX	60 070	60 359												
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)						YY	104 197	129 634												
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	39 457	39 589												
	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2019)*						OB														
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						OS														
DIVERS	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	3.25	%	3.25	%										
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP					- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.)			Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR 0										
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG														
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						RH														
	- Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA						Plus-values à 15 %			JK										
	- Groupe : résultat d'ensemble.	JD						Plus-values à 15 %			JN										
RÉGIME DE GROUPE*							Plus-values à 19 %			JM											
							Plus-values à 19 %			JP											
							Plus-values à 0 %			JL											
							Imputations			JC											
							Plus-values à 0 %			JO											
							Imputations			JF											
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH	2	N° SIRET de la société mère du groupe			JJ	4	4	3	2	7	5	9	0	4	0	0	0	4	5

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SAS SOCIETE DU PARK VALLIER

Néant ☒ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦		⑧	⑨	19 %	15 % ou 12.8 %	0 %	⑪
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déducti- bles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effective- ment utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins- values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑨)						
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑩)			(A)	(B)	(C)		
CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % ⑪)				(ventilation par taux)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Néant ☒

A ELÉMENTS ASSUETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

trique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS SOCIETE DU PARK VALLIER

Néant ☒ *

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12.8 % ② .

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12.8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 %	Solde des moins-values à 12.8 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
	À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI)	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou à 16,5 % (1)		
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS SOCIETE DU PARK VALLIER	Néant ☒ *
---	---

I	SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N					
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e e e alinéas de l'art 3 -1-5e du CGI)				
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

16

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS SOCIETE DU PARK VALLIER					Néant ☐ *		
Exercice ouvert le : 01/01/2020			et clos le : 31/12/2020		Durée en nombre de mois		
					1	2	
DECLARATION DES EFFECTIFS							
Effectif moyen du personnel * :					YP	0	
dont apprentis					YF		
dont handicapés					YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale					RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE							
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE							
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises					OA	535 677	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées					OK		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante					OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges					OT		
TOTAL 1					OX	535 677	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée							
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)					OH	3 004	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation					OE		
Subventions d'exploitation reçues					OF		
Variation positive des stocks					OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée					OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation					XT		
TOTAL 2					OM	3 004	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)							
Achats					ON		
Variation négative des stocks					OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances					OR	216 397	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois					OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée					OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)					OW	2 531	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée					OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois					O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante					OY		
TOTAL 3					OJ	218 929	
IV- Valeur ajoutée produite							
Calcul de la valeur ajoutée					(total 1 + total 2 - total 3)	OG	319 752
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises							
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).					SA	319 752	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE							
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD							
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case			EV				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)			GX	535 677	Effectifs au sens de la CVAE *		
			EY	0			
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				HX	136 795 575		
Période de référence			GY	01/01/2020	GZ	31/12/2020	
Date de cessation				HR			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 0

N° SIRET 5 0 3 7 5 1 1 1 7 0 0 0 3 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS SOCIETE DU PARK VALLIER

ADRESSE (voie) 1 RUE JACQUES HENRI LARTIGUE

CODE POSTAL 92130 VILLE ISSY LES MOULINEAUX

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	6 000
---	----	---	--	----	-------

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	
---	----	--	--	----	--

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination Q-PARK FRANCE

N° SIREN (si société établie en France) 378888234 % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 6 000

Adresse : N° 1 Voie RUE JACQUES HENRI LARTIGUE

Code postal 92130 Commune ISSY LES MOULINEAUX Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☒ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 0

N° SIRET 5 0 3 7 5 1 1 1 7 0 0 0 3 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS SOCIETE DU PARK VALLIER

ADRESSE (voie) 1 RUE JACQUES HENRI LARTIGUE

CODE POSTAL 92130 VILLE ISSY LES MOULINEAUX

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012020	et clos le	31122020	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	x
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société:			Adresse du siège social:		
SAS SOCIETE DU PARK VALLIER			1 RUE JACQUES HENRI LARTIGUE		
SIRET	5	0	3	7	5
	1	1	1	7	0
	0	0	0	3	0
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:		

REGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:					
SIRET					

B ACTIVITE					
Activités exercées			Si vous avez changé d'activité, cochez la case		

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%		0	Bénéfice imposable à 28%
				0	Déficit
Bénéfice imposable à 15%		0	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés		
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15%			PV à long terme imposables à 19%
		Autres PV imposables à 19%			PV exonérées (art. 238 quindecies)
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprises nouvelles, art 44 sexies			Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		
Entreprises nouvelles, art 44 septies			Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		
Bassins urbains à dynamiser(BUD), art.44 sexdecies			Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A		
Société d'investissement immobilier cotée			Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		
		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)			Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W					

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.					

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)					
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%					

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre					
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée				Nom	
				NIF	
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre					
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe				Nom	
				NIF	

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		OUI	x	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé
					CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liassés fiscaux sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
COEPTO 11 Rue Jean Rodier 31400 TOULOUSE Tél: 05.61.17.42.06			
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Identité du déclarant:	
		Date: 03/03/2021 Lieu VITROLLES	
		Qualité et nom du signataire: PRESIDENT	
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		Signature Q PARK BV	

H	REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES
---	---

M a a r u d e d i r i u i 1	a e a r a c i e e e a	a e a r u a i e e c a r d u e r i c e d e i r e	b
M a d e d i r i u i c r r e d a d e r u r a i u a a a e d a c i e d i e a e e i c i a i r e 2	c		
M a d e r a a c e u a c e c e i a u x a c i a c i a i r e e r e u r d e a r i d i r e c e e i a r e r e	d		
M a d e d i r i u i	e		
a u r e u e c e e i e e a	f		
c e d c i d e u 3	g		
	h		
M a d e r e u u d i r i u i i e a a e e d e 0 r u a u 2 d u 3 d e a r i c e 1 d u C G I	i		
M a d e r e u u d i r i u i i e a a e e d e 0 r u a u 2 d u 3 d e a r i c e 1 d u C G I			
M a d e r e u r a r i	Total (a h)		

I	REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES
---	--

[illegible]

DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant joindre un état du) (e od le)

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 1	
M a r u d e a a i r e a r a c i a i e d e e c r i e d a e		MVLT r e a r e r e r u e r u r e d e e x e r c i c e	
D A D S e e r e a u x a r e i u c r a e a u x a d i c a a		MVLT i u e u r e P V L T d e e x e r c i c e	
R r c e i d r a i r e d e c i i e d e c u r a e		MVLT r a i e a u c u r d e e x e r c i c e	
		MVLT r e a r e r e r	

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2020 ou exercice

Désignation de l'entreprise SAS SOCIETE DU PARK VALLIER du 01012020

Adresse 1 RUE JACQUES HENRI LARTIGUE 92130 ISSY LES MOULINEAUX au 31122020

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES v. notice ①								
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLETE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ⑪) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice 2020 (total col.9 + total col.10) ⑩		- de l'exercice 2020 ⑩	
- de l'exercice précédent ⑩		- de l'exercice précédent ⑩	
Nom et qualité du signataire Q PARK BV PRESIDENT		A VITROLLES le 03/03/2021 Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.



RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS DÉTERMINATION DU RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ COMME SI ELLE ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

(A souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SAS SOCIÉTÉ DU PARK VALLIER

N° SIRET : 50375111700030

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats : 8 RUE COURTOIS PANTIN

Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01012020

clos le : 31122020
Bénéfice comptable de l'exercice
(report de la ligne WA du 2058 A)

E1	30 702
----	--------

I - RÉINTÉGRATIONS

Réintégrations (report des lignes WD à Y3 du 2058A)	E2	3 931
Réintégrations des charges financières selon l'article 212 bis du CGI	E9	
Réintégration de 4% du produit des participations concernées par le taux réduit de la quote-part de frais et charges mentionnée en ligne 2A du tableau 2058A	Z7	

II - DÉDUCTIONS

TOTAL I E3 34 633

Perte comptable de l'exercice
(report de la ligne WS du 2058 A)

E4	
----	--

Déductions (report des lignes WT, WU, WZ et XA à Y2 du tableau 2058A)

E5	
----	--

Plus-values
nettes
à long terme

• imposées au taux de 19 %

EY	
----	--

• imposées au taux de 15 %

E6	
----	--

• imposées au taux de 0 %

EZ	
----	--

• imputées sur les moins-values nettes à long terme

E7	
----	--

• imputées sur les déficits antérieurs

E8	
----	--

• autres plus-values imposées au taux de 19 %
(art 210 E, 210 F(1), 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)

I9	
----	--

III - RÉSULTAT FISCAL

TOTAL II

F1	
----	--

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	Bénéfice (I-II)	F2	34 633	
	Déficit (II-I)	F3		
Déficit de l'exercice reporté en arrière *		F4		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I du tableau n° 2058 B bis)*				34 633
Résultat fiscal	Bénéfice	F6 F8	0	
	Déficit	F9		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

1) Le taux réduit d'impôt sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1er janvier 2012.

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT



RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS
ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME
COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT**

(A souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SAS SOCIETE DU PARK VALLIER

Néant ☐ *Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats : 8 RUE COURTOIS

PANTIN

Exercice ouvert le : 01012020
clos le : 31122020

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19%	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15%	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0%	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art.219 I a sexies-0 du CGI)	

I - SUIVI DES DEFICITS*

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	M5	1 343 438
Déficits imputés	J9	34 633
Déficits reportables	M6	1 308 805
Déficits nés au titre de l'exercice	H8	
Total des déficits restant à reporter	H9	1 308 805

(1) Report de la ligne H9 du tableau 2058 B bis déposé au titre de l'exercice précédent.

II - ÉLÉMENTS ASSU ETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES LONG TERME

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15%	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col : 2 + 3 + 4 - 5 - 6
		À 19 % ou à 15 %	À 16,5 %	À 19% ou à 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (articles 219 I-a sexies-0 et 219 I-a sexies-0 bis du CGI (1))			
1		2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N				(2)			
				(3)			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			(2)			
				(3)			
	N-2			(2)			
				(3)			
	N-3			(2)			
				(3)			
	N-4			(2)			
				(3)			
	N-5			(2)			
				(3)			
	N-6			(2)			
				(3)			
	N-7			(2)			
				(3)			
	N-8			(2)			
				(3)			
	N-9			(2)			
				(3)			
	N-10			(2)			
				(3)			

(1) L'article 219 I-a sexies-0 du CGI, admet sous conditions, l'imputation des moins-values antérieures sur cessions de certains titres exclus du régime du long terme pour la détermination des résultats des exercices clos à compter du 31 décembre 2006, dans certaines limites.

(2) Moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI non cotés (art. 219 I-a sexies-0 bis du CGI).

(3) Moins-values à long terme relevant de l'article 219 I-a sexies-0 du CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n° 2058-not et la notice 2032.



RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT
ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.

Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SAS SOCIETE DU PARK VALLIER

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats : 8 RUE COURTOIS PANTIN

SIRET Société intégrée 50375111700030

Exercice ouvert le : 01012020 C e 31122020

Cocher la case si la déclaration
souscrite concerne la société mère
(Résultat d'ensemble)

Néant ☐ *

A - RÉSULTAT	Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA	0	CB	
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CD			
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99 % de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 B alinéa 3 du CGI)			CE	
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art.223 B alinéa 3 du CGI)	CF		CG	
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI applicable aux ex ouverts avant le 01/01/19)	CH		CJ	
Dotations aux amortissements exceptionnels (art. 39 quinqui A 2 du CGI) pour des opérations intra-groupe	CK			
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CM		CN	
Quote-part de frais et charges relative aux plus et moins-values de cession de titres de participation non prise en compte pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 2 du CGI)			CO	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU		DV	
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CP			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI)	CR		CS	
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT			
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU			
Autres régularisations (à détailler)	CV		CW	
TOTAL	CX	0	CY	
BÉNÉFICE (CX - CY) ou DÉFICIT (CY - CX)	CZ	0	DA	

B- PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME	Cessions d'immobilisations									
	Plus-values et réintégrations					Moins values et déductions				
	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)	
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nettes d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2	C3				
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7				
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux des plus values à long terme, afférents à des cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	DI	DO				
Résultat, plus et moins-values nettes, soumises au taux des plus-values à long terme afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI) (1)	BW	DQ	DY	A4	DZ	B8				
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4				
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8				
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC				
SOUS TOTAL	BS	ED	EE	A8	EF	EG				
TOTAL u a u e S A u i a u e A S aux de 19	BR			A9						
TOTAL u a u e ED E u i a u e E ED aux de 1		B7			B6					
TOTAL u a u e 3 EE EG u i a u e EG EE aux de 0			B5			B4				

C- AUTRES PLUS-VALUES A 1		
Plus-values à 19 % (art. 210 E, 210 F(6), 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)	B3	

1 A r i r e r u d d u i r e e c a d e c e i e i e a u r i i e a i a d e a r i c e 223 du CGI
2 Y c r i a r i e e i r r u i r e e d i r e c r a e i a e c e d i i i d e a r i c e 39 du CGI
3 A e x c e i u r e e x e r c i c e u e r c e r d u 1 e r a i e r 200 d e a u e a r r e a i e a u x d i d e d e e r a u c u r d u r e i e r e x e r c i c e d a a r e a c e a u r u e
d e a c i d i r i u r i c e
L e a u x d e 0 a i u e a u x e x e r c i c e u e r c e r d u 1 e r a i e r 200
L e a u x d e 19 c e r e e c i r d r a c e i i i r e S P I c e u r e e x e r c i c e u e r c e r d u 31 d e c e r e 200
L e a u x d u i d i u e c i a i u e a u x c e i i r e r e u x r a i e c e r d u 1 e r a i e r 2012
D e e x i c a i c e r a c e e r u r i u e d e d a a i c e

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT ET AUX PLUS
ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME POUR LA DÉTERMINATION
DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE LORS DE LA SORTIE,
DE LA FUSION OU DE LA SCISSION DE LA SOCIÉTÉ MEMBRE**

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.

Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée sera jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe :

SAS SOCIÉTÉ DU PARK VALLIER

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultat :

8 RUE COURTOIS

Cocher la case si la déclaration
souscrite concerne la société mère
(résultat d'ensemble) ☐

PANTIN

SIRET Société intégrée 50375111700030

Exercice ouvert le : 01012020 clos le : 31122020

Néant ☒ *

A - RÉSULTAT						Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
Plus et moins-values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe						FA		FB	
Réintégration des abandons de créances, subventions directes et indirectes.						FD		FE	
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe								FZ	
Autres régularisations (à détailler)						FG		FH	
TOTAL						FK		FL	
BENEFICE (2) FK - FL						FM		FN	

B- PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME	Cessions d'immobilisations											
	Plus-values et réintégrations						Moins-values et déductions					
	Taux de 19 % (3)		Taux de 15 %		Taux de 0 % (1)		Taux de 19 % (3)		Taux de 15 %		Taux de 0 % (1)	
Plus et moins-values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe.	GB		F2		F3		GF		F4		F5	
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe (2)					F6		GG		F7		F8	
Autres régularisations (à détailler)	GC		F9		G1		GH		G2		G3	
Sous Total	GD		G4		G5		GI		G6		G7	
Total Plus-values (GD-GI) ou moins-values (GI-GD) Taux de 19 %	GE						GJ					
Total Plus-values (2) (G4-G6) ou moins-values (G6-G4) Taux de 15 %			E8						E6			
Total Plus-values (2) (G5-G7) ou moins-values (G7-G5) Taux de 0 %					E7						E5	

(1) Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2007.

(2) Conformément à l'article 223 L-6 c et 223 L-6 e du CGI, la société absorbante ou bénéficiaire des apports peut réduire ou annuler les réintégrations de sortie en imputant sur ces sommes tout ou partie du déficit d'ensemble ou de la moins-value nette à long terme d'ensemble encore reportables à la date d'effet de la fusion ou de la scission.

(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière cotées pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT



RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**FICHE DE CALCUL DU PLAFONNEMENT DES RÉSULTATS
ET DES PLUS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR L'IMPUTATION DES DÉFICITS ET MOINS-VALUES
ANTÉRIEURS À L'ENTRÉE DANS LE GROUPE**

(A souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SAS SOCIETE DU PARK VALLIER

N°SIRET : 5 0 3 7 5 1 1 1 7 0 0 0 3 0

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats : 8 RUE COURTOIS
PANTIN

Exercice ouvert le : 01012020 clos le : 31122020

Néant ☐ *

Plafonnement des plus-values nettes à long terme et d'imputation (Art 223 I 4 du CGI)	1	15	
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise	1		
Plus-values à long terme résultant de certaines cessions et non retenues pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	2		
Plus-values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	3		
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	4		
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et des moins-values nettes à long terme antérieurs : 1 - (2+3) + 4	5		

Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art 223 I 4 du CGI)		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables (Bénéfice : 2058 A ligne XI) (ou Déficit : 2058 A ligne XJ)	6	34 633
Abandons de créances et subventions directes et indirectes	7	
Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour la détermination du résultat d'ensemble y compris les résultats de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	8	
Plus-values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	9	
Plus-values sur immobilisations amortissables dégagées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du CGI et qui sont réintégrées par la société bénéficiaire de cet apport	10	
Réévaluations libres	11	
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	12	
Bénéfice utilisé pour l'imputation des déficits antérieurs : 6 - (7+8+9+10+11) + 12	13	34 633

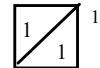
(1) pour les cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière cotées, pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT D'ENSEMBLE ET AUX PLUS-VALUES OU MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME D'ENSEMBLE AU TITRE DES OPÉRATIONS LIÉES À DES SOCIÉTÉS INTERMÉDIAIRES ET/OU À L'ENTITÉ MÈRE NON RÉSIDENTE ET/OU LES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble pour chaque société dont les résultats transmis au groupe sont concernés par ces rectifications. Une copie sera jointe à la déclaration de résultat de la filiale.)



Dénomination de la société mère :									qpark france holding										
SIREN de la société mère :									4	4	3	2	7	5	9	0	4		
Dénomination de la société intégrée concernée par les rectifications :									SAS SOCIETE DU PARK VALLIER										
SIREN de la société intégrée :									5	0	3	7	5	1	1	1	7		
Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats :									8 RUE COURTOIS PANTIN										
Exercice ouvert le :		0	1	0	1	2	0	2	0	Clos le :		3	1	1	2	2	0	2	0
A - RÉSULTAT D'ENSEMBLE									Montants rapportés au résultat d'ensemble					Montants déduits du résultat d'ensemble					
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime «mère-filles» perçus par une société du groupe d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère pour lesquels la société mère apporte la preuve qu'ils proviennent de produits de participation versés par une société membre du groupe (art. 223 B, alinéa 2)														MB					
Provisions constituées ou reprises à raison d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (créances, risques, titres exclus du régime du long terme) (art. 223 B, alinéa 3)									MC					MD					
Charges financières liées à l'acquisition des titres d'une société membre du groupe ou des titres d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 B, alinéa 6)									MI										
Montant des intérêts versés par une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère et reversés à une société du groupe (art. 223 B, alinéa 17)									MJ					MK					
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (court terme) (art. 223 F)									ML					MO					
TOTAL									MP					MQ					

B- PLUS-VALUES ET MOINS-VALUES NETTE À LONG TERME D'ENSEMBLE	Montants rapportés à la plus-value ou moins-value nette d'ensemble				Montants déduits de la plus-value ou moins-value nette d'ensemble			
	Plus et moins-values à long terme à 19 %		Plus et moins-values à long terme à 0 %		Plus et moins-values à long terme à 19 %		Plus et moins-values à long terme à 0 %	
Provisions constituées à raison de la dépréciation des titres d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère et reprises (art. 223D, alinéa 4)	NA		ND		NG		NJ	
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223F)	NB		NE		NH		NK	
TOTAL	NC		NF		NI		NL	

1 La ci re de ra u r er ce a e aux 20 PAP

2 Par u e ci e re du r u e de ui u du exercice a i a de exercice u er c er du 1er a ier 2011

MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU BUREAU DE LA MÉTROPOLE

Présentation du rapport d'activité 2020 du délégataire de service public pour le parc de stationnement Vallier à Marseille - DSP 08/024 (Qpark)

Le parc de stationnement Vallier (450 places) sis Marseille est géré par la société Qpark dans le cadre d'un contrat de délégation de service public n°08/024. Ce contrat se présente sous la forme d'une concession pour une durée de 40 ans.

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire (covid19).

Le montant des investissements réalisés en 2020 s'élève à 55 k€ HT.

La fréquentation « horaire » enregistrée par la société Qpark en 2020 est de 18 855 entrées payantes, soit une baisse de 31% par rapport à 2019.

On dénombre 443 abonnements fin 2020 contre 427 fin 2019.

Le chiffre d'affaires de la société Qpark est de 526 k€ HT.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 279 k€ HT pour le délégataire.

La redevance versée à la collectivité s'élève en 2020 à 2,4 k€ HT.

Le résultat net avant impôts pour cet exercice est bénéficiaire et s'établit à 31 k€ HT.

La concession ne laisse donc apparaître aucun risque en matière de rentabilité et d'exploitation du service public de stationnement délégué par la collectivité.